

ROYAUME DU MAROC  
-----  
HAUT COMMISSARIAT AU PLAN  
-----

***RAPPORT D'ÉVALUATION DU PLAN  
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL  
2000-2004***

Janvier 2005

# Sommaire

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>RESUME ANALYTIQUE</b> .....	<b>4</b>
<b>I- Les réalisations macroéconomiques du Plan 2000-2004</b> .....	<b>14</b>
<b>1- La croissance économique et ses déterminants</b> .....	<b>15</b>
1.1- La contribution sectorielle à la croissance.....	15
1.2- Les déterminants de la croissance .....	20
1.3- L'emploi .....	24
<b>2- Le financement de l'économie</b> .....	<b>28</b>
2.1- Le financement de l'investissement .....	29
2.2- Les finances publiques.....	30
2.3- Les finances extérieures.....	34
<b>II- La compétitivité et la mise à niveau de l'économie</b> .....	<b>37</b>
<b>1- La mise à niveau des infrastructures</b> .....	<b>37</b>
1.1- Les infrastructures d'accueil et technologiques.....	37
1.2- Les infrastructures économiques de base .....	38
<b>2- La mise à niveau du cadre institutionnel de l'entreprise</b> .....	<b>44</b>
2.1- Le cadre incitatif aux investissements .....	44
2.2- La concurrence et l'accès aux marchés .....	45
2.3- Le code du travail .....	45
2.4- La promotion des exportations et l'intégration à l'économie mondiale.....	45
<b>3- La mise à niveau des entreprises</b> .....	<b>46</b>
3.1- Les programmes de mise à niveau.....	46
3.2- L'appui à la petite et moyenne entreprise.....	47
3.3- Les entreprises artisanales .....	48
<b>III- La valorisation des ressources humaines et le développement social</b> .....	<b>52</b>
<b>1- Les aspects démographiques</b> .....	<b>52</b>
<b>2- La valorisation des ressources humaines</b> .....	<b>53</b>
2.1- L'alphabétisation .....	54
2.2- L'enseignement primaire et secondaire.....	54
2.3- La formation professionnelle.....	55
2.4- L'enseignement supérieur .....	56
<b>3- Le développement social</b> .....	<b>56</b>
3.1- La santé.....	57
3.2- L'habitat social .....	58
3.3- La couverture sociale.....	60
<b>4- La réduction des disparités spatiales et la lutte contre la pauvreté</b> .....	<b>61</b>
4.1- Les disparités spatiales et sociales.....	61
4.2- La lutte contre la pauvreté .....	62
<b>5- Le développement rural</b> .....	<b>64</b>

<b>IV- Le système de gouvernance .....</b>	<b>67</b>
<b>1- La réforme du cadre institutionnel .....</b>	<b>67</b>
1.1- La justice et les droits de l'Homme .....	67
1.2- La modernisation de l'administration.....	68
1.3- La réforme des établissements et entreprises publics (EEP) .....	70
1.4- Le processus de décentralisation et de déconcentration .....	70
<b>2- Les outils de la gouvernance .....</b>	<b>71</b>
2.1- La concertation et la démarche participative .....	71
2.2- Le partenariat et la contractualisation.....	72
2.3- Le développement et la mise à niveau du système d'information.....	73
2.4- Les mécanismes de suivi-évaluation .....	74
<b>3- La planification et la cohérence de la gestion du développement .....</b>	<b>75</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>79</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>83</b>
<b>NOTES DE RENVOIS .....</b>	<b>93</b>

## PREAMBULE

La présente évaluation est élaborée selon une approche qui met davantage l'accent sur les performances globales et les dysfonctionnements qui ont marqué l'évolution de la situation économique et sociale et la gestion du processus de développement au cours de la période quinquennale 2000-2004.

Cette évaluation a un triple objectif. Elle présente les principales réalisations et analyse les écarts entre les réalisations et les objectifs du Plan, chaque fois que ces derniers étaient quantifiés et que les informations y afférents étaient disponibles. En revanche quand cette démarche n'était pas applicable, notamment quand les objectifs du Plan n'étaient pas explicites et consistaient en des orientations générales, l'évaluation s'est limitée à donner des appréciations globales sur les efforts entrepris et leurs effets sur l'évolution des indicateurs de développement.

L'évaluation traite ensuite des principaux dysfonctionnements qui semblent caractériser le système de gestion de développement notamment ceux relatifs aux systèmes d'information et de planification, à la coordination et à la mise en cohérence des actions de développement.

Enfin, le rapport identifie, à la lumière des développements précédents, les problématiques majeures et tire les enseignements utiles susceptibles d'améliorer l'efficacité des actions de développement futures.

Cet exercice d'évaluation a été limité par l'absence d'informations pertinentes ou les difficultés d'accès aux données, notamment celles relatives aux réalisations sectorielles qui devaient servir à l'élaboration des deux derniers rapports d'exécution du Plan. La réhabilitation du système de planification à la fin des années 90 ne semble pas avoir été accompagnée d'efforts suffisants pour l'élaboration d'études diagnostiques et le renforcement des compétences des structures ministérielles chargées d'études et de planification en matière de suivi et évaluation des actions programmées.

Le présent rapport se compose de quatre parties principales reflétant ainsi la structure du document du Plan. La première partie traite des réalisations macro-économiques à travers l'évolution des principaux agrégats de l'économie nationale. La deuxième partie porte sur les efforts accomplis en matière de compétitivité et de mise à niveau de l'économie. La troisième partie présente les performances réalisées en matière de développement humain, à travers l'évolution des indicateurs de développement social et des principales réalisations en matière de réduction des disparités sociales et de lutte contre la pauvreté. Enfin, la quatrième partie présente les principales réformes réalisées en matière d'amélioration du cadre institutionnel et de gouvernance pour une meilleure gestion du développement.

## RESUME ANALYTIQUE

Le Plan de développement économique et social 2000-2004 s'est fixé comme objectif la réalisation d'une croissance forte et durable à même d'infléchir la montée du chômage et de maintenir les équilibres fondamentaux de l'économie à des niveaux maîtrisés, tout en définissant les conditions de réalisation de ces objectifs. Ceux-ci ont été fixés sur la base d'un cadre macroéconomique qui en assure la cohérence d'ensemble et qui s'appuie sur la réalisation d'un niveau d'investissement adéquat, d'une part et sur la mise en oeuvre d'un ensemble de mesures et réformes de nature à améliorer l'environnement des affaires et le rendement de l'investissement, d'autre part.

Cette croissance économique devait être tirée principalement par le secteur privé, notamment par la dynamisation des investissements et la promotion des exportations. La stratégie retenue consiste en l'accélération des réformes fondamentales visant la consolidation de l'Etat de droit, le renforcement du développement humain et l'amélioration de la compétitivité globale de l'économie nationale.

C'est ainsi qu'au terme du quinquennat 2000-2004, le Maroc a connu des avancées remarquables en matière de consolidation du processus démocratique et de développement social ; en revanche, les réalisations dans le domaine économique n'ont pas été à la hauteur des ambitions du Plan.

### **La croissance économique**

Les performances économiques, malgré un cadre macro-économique relativement stable, caractérisé par la maîtrise de l'inflation et un compte extérieur excédentaire, sont restées en deçà des objectifs du Plan et plus particulièrement aux niveaux de la croissance économique, de l'investissement et de la compétitivité des exportations.

Au lieu de 5%, objectif volontariste retenu par le cadre macroéconomique sous tendant le Plan, le taux de croissance économique moyen réalisé durant la période quinquennale n'a pas dépassé 3,8% par an, les taux annuels variant fortement entre 1% en 2000 et 5,2% en 2003. Ce taux moyen de croissance est resté dans le sentier tendanciel des quatre dernières décennies. S'il est supérieur à celui enregistré durant la décennie 90 (2,3%), il reste, cependant, en deçà de la performance réalisée durant la seconde moitié des années 80 (4,7%).

Le PIB non-agricole qui constitue l'essentiel de la croissance, ne s'est pas démarqué de sa tendance antérieure. Sa progression s'est limitée à 3,3%, taux en retrait par rapport à l'objectif de 5,2% retenu par le Plan. C'est ainsi que le secteur secondaire, qui devait progresser, selon le cadre macroéconomique à la

base du Plan, de 4,8% en moyenne annuelle, n'a enregistré qu'une progression limitée à 3,2%. Le secteur tertiaire, quant à lui, n'a enregistré, qu'une progression de 3,4% au lieu de 5,5% prévu, en raison de la morosité de l'activité des services marchands dont la hausse n'a pas dépassé 3,2% contre 7,7% ciblée par le Plan.

Le PIB agricole, en évolution erratique du fait des aléas climatiques, a progressé de 6,9% en moyenne annuelle, au lieu de 3,4% prévu par le Plan. Cette performance, due essentiellement à une succession de bonnes campagnes agricoles, s'est traduite certes par une amélioration des niveaux de vie des populations rurales, mais ses effets externalisés sont restés limités.

## **L'investissement**

L'objectif de croissance économique de 5% devait être soutenu par le renforcement du niveau d'investissement qui devait atteindre 28% du PIB en 2004. Au niveau des réalisations, la croissance de l'investissement est estimée à 5,4%, et le taux d'investissement ne représente que 23,7% du PIB en 2004. De plus, l'efficacité de ces investissements est restée limitée, à en juger par le niveau du taux marginal du capital qui est plus élevé que celui de certains pays concurrents. Ce qui explique que, même si 82% des investissements prévus ont été réalisés, les répercussions sur la croissance économique sont restées relativement limitées.

Par ailleurs, l'effort du secteur public qui est davantage centré sur le financement des programmes d'infrastructures économiques et sociales, n'a pas été suffisamment relayé par l'investissement du secteur privé. Dans ce cadre, la contribution effective des investissements directs étrangers (IDE) n'a pas dépassé 10% du total de la formation brute de capital fixe, si l'on exclut les placements en portefeuille, y compris le produit des privatisations, qui représentent 50% de l'ensemble de ces flux, mais qui n'ont pas un effet immédiat sur l'augmentation de la capacité productive du pays.

## **Les exportations**

Si les investissements n'ont pas soutenu suffisamment la croissance, de leur côté les exportations, autre variable déterminante pour la croissance économique, n'ont pas enregistré de résultats probants (soit 3% en volume contre l'objectif de 5,6% retenu par le Plan), mettant en évidence notre faible capacité à tirer profit des opportunités offertes par la relance économique observée au niveau mondial.

Cette contre-performance des exportations n'a pas manqué d'alourdir le déficit de la balance commerciale, qui est passée de 9,4 % du PIB en 1999 à près de 13% en 2004. L'insuffisante compétitivité de nos produits, face à la concurrence étrangère accrue, et la forte croissance des importations de biens de consommation au cours des dernières années, font craindre que des activités

industrielles ne connaissent un désinvestissement au profit du commerce, plus profitable, de biens importés, réduisant ainsi les opportunités de création d'emplois productifs.

Ceci met en exergue l'efficacité limitée des réformes et mesures visant l'accélération de la mise à niveau de l'économie et des entreprises et de la lenteur de leurs effets. L'écart de compétitivité risque de se creuser davantage si une stratégie de mise à niveau de notre appareil productif n'est pas clairement définie, une responsabilisation institutionnelle mieux délimitée et un ciblage des actions et des moyens de financement mieux adapté à notre tissu économique, constitué essentiellement de Petites et Moyennes Entreprises.

## **L'emploi**

Au niveau du marché du travail, le taux de chômage au niveau national s'est situé à 11,9% en 2003 et à 11,6% durant le premier semestre 2004, contre 13,9% en 1999. Cependant, ce recul ne doit pas occulter l'ampleur du chômage, qui demeure un phénomène essentiellement urbain et qui touche davantage les jeunes ayant un niveau d'instruction de plus en plus élevé. En effet, le taux de chômage dans les villes, qui était de 22 % en 1999, représente encore au 1<sup>er</sup> semestre 2004 19,2 % de la population active, alors qu'en milieu rural ce taux est passé de 5,4 % à 3,3 % respectivement entre ces deux dates. En milieu rural, le faible niveau du chômage enregistré ne doit pas cacher la prédominance du sous-emploi et la part importante des emplois non rémunérés. Les études effectuées par le Haut Commissariat au Plan montrent que si la croissance économique se maintient à 3,5% en moyenne annuelle, le taux de chômage s'élèverait en 2009 à 13,2% dans le cas où le taux d'activité resterait au niveau de 53% et à 15,6% si ce taux atteint 54,5%. En revanche, si la croissance économique passe à 5,5% annuellement, le taux de chômage s'établirait, en 2009, à 7,1% dans le premier cas et 9,7% dans le second.

Les changements démographiques affectant la structure de la population exerceront, à leur tour, une pression de plus en plus forte sur le marché du travail. Par ailleurs la transition démographique que connaît le Maroc (l'allongement de la durée de vie et la baisse de la fécondité) ne manquera pas, à terme, de déclencher un processus de vieillissement de la population qui risque de menacer la viabilité financière des systèmes de retraite et de couverture sociale de la population.

## **Le financement de l'économie**

En matière de financement, l'épargne nationale, boostée essentiellement par l'expansion substantielle des transferts des Marocains Résidant à l'Etranger, est estimée à 26,2% du PIB, en amélioration par rapport à l'objectif retenu

initialement de 25,4%. Ce qui donne lieu à un excédent en ressources de 2,9% du PIB en moyenne annuelle durant la période du Plan.

Concernant plus particulièrement les finances publiques, le déficit global du Trésor s'est élevé à de 3,7% du PIB, contre 1,8% prévu initialement. Les recettes courantes n'ont enregistré qu'une progression modeste de 1,3% en moyenne annuelle, alors que les dépenses courantes ont progressé de 4,7%, s'élevant à 23,6% du PIB en moyenne durant le quinquennat au lieu de 21,7% prévu initialement. Cette évolution des dépenses courantes provient, en grande partie, de la revalorisation des salaires des fonctionnaires, en application des dispositions du dialogue social. La masse salariale a représenté ainsi 12,5% du PIB en moyenne annuelle, contre 11,6% retenu comme plafond. La gestion active de la dette extérieure a eu des effets positifs, elle a permis de réduire le taux d'endettement direct du Trésor de près de moitié (de 36% à 16,1%) entre 1999 et 2004. Toutefois, le financement des besoins du Trésor par le marché intérieur a engendré une tendance à la hausse du service de la dette intérieure de 5,4% en moyenne annuelle.

Pour ce qui est des finances extérieures, elles se sont traduites par un excédent du solde courant de la balance des paiements et ce, grâce à l'évolution très favorable des transferts des marocains résidents à l'étranger et des recettes touristiques ainsi qu'à la baisse des intérêts déboursés au titre de la dette extérieure. Dans ce cadre, l'amélioration du solde courant extérieur, conjuguée aux flux exceptionnels provenant des privatisations et à la gestion active de la dette extérieure, a engendré une amélioration substantielle des réserves de change qui représentent en 2004 l'équivalent de 10 mois d'importation de biens et services, contre 5,2 mois, objectif fixé par le Plan.

## **Le cadre institutionnel et la gouvernance**

Sur le plan institutionnel, les réformes entreprises ont été particulièrement axées sur le renforcement des droits de l'Homme, la modernisation de la justice et de l'administration, la moralisation de la vie publique et l'amélioration de la gouvernance des établissements et entreprises publics. Elles ont également concerné la consolidation du cadre légal de la démocratie locale et de la décentralisation.

En matière de rénovation du cadre juridique et du renforcement de l'Etat de droit, un arsenal législatif nouveau a été promulgué. Ainsi, dans le domaine des droits de l'Homme et de la démocratisation de la vie publique, il y a lieu de citer notamment le nouveau code de la presse, la libéralisation du secteur de l'audiovisuel, la loi sur le droit de création des associations, la loi sur les rassemblements publics, la rénovation du statut du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme, la réhabilitation de la culture amazigh et l'institution de Diwan Al

Madalim instance d'intermédiation destinée à réconcilier les citoyens avec leur administration.

Le secteur de la justice a connu d'importantes réalisations avec notamment la mise en place des tribunaux spécialisés et l'adoption d'un ensemble de textes relatifs au code de procédure pénale, au code commercial et au code de la famille. L'adoption de ce dernier code a couronné le processus d'institutionnalisation de l'égalité entre la femme et l'homme et la protection des droits de l'enfant dans un esprit de responsabilité partagée, de solidarité, de complémentarité et d'entraide sociale. Par ailleurs, le rôle de la femme dans la sphère politique a été renforcé dans le cadre de l'adoption d'un nouveau système électoral qui lui a permis une représentation plus importante dans les instances législatives.

Dans le même ordre d'idées, une charte communale et une nouvelle loi organique des conseils préfectoraux et provinciaux ont été promulguées, prévoyant le renforcement des pouvoirs des instances élues, parallèlement à l'instauration du nouveau concept de l'autorité dans la gestion du développement territorial.

### **Le développement humain**

En matière de développement humain, la volonté politique affirmée depuis l'accession au trône de S.M. le Roi Mohammed VI a imprimé à l'évolution du pays une orientation sociale plus marquée visant la réduction des déficits accumulés dans ce domaine. C'est ainsi que les crédits budgétaires alloués aux secteurs sociaux ont augmenté de 30%, contre 23% seulement pour l'ensemble du Budget général de l'Etat, entre 1999 et 2004. Cet effort budgétaire qui a été relayé par d'importants programmes initiés par Sa Majesté le Roi dans le cadre du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social, s'est traduit par une nette amélioration des indicateurs sociaux.

Ainsi, dans le domaine de l'enseignement, le taux de scolarisation est passé de 79% à 92,2% au cours de la période du Plan. Toutefois, des efforts restent à entreprendre pour réduire les taux élevés de déperditions et améliorer le rendement externe du système éducatif, à en juger par le niveau élevé du chômage des lauréats de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

En matière d'alphabétisation, des progrès importants ont été enregistrés, qui se traduisent par l'augmentation des bénéficiaires de 123.500 en 1997-1998 à 720.000 en 2002-2003, avec un taux de féminisation de 80%. Cependant, le taux d'analphabétisme demeure élevé, de l'ordre de 45% en 2001, encore loin de l'objectif de 35% retenu à l'horizon du Plan.

L'état sanitaire de la population a connu, de son côté, une amélioration sensible. L'effort a notamment porté sur l'implantation des établissements de soins de santé de base, dont le nombre a progressé de 25% entre 1997 et 2003. De même,

le taux d'encadrement en médecins a pratiquement doublé au cours de la même période. Cependant, l'encadrement en personnel paramédical devrait être renforcé, particulièrement en milieu rural et les taux de mortalité infantile et maternelle restent élevés.

Pour sa part, le secteur de l'habitat social a bénéficié, en plus des actions prévues dans le plan 2000-2004, de l'appui du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social et du Fonds de Solidarité de l'Habitat. De vastes programmes ont été lancés dans ce cadre et ont permis d'améliorer l'offre en logements. Le Discours du Trône de l'année 2003 a tracé les grandes lignes d'une nouvelle politique de l'habitat, plus mobilisatrice des capacités nationales et susceptible de porter la production de logements sociaux à 100.000 unités par an.

Parallèlement, l'accès des ménages aux services de base s'est nettement amélioré. L'effort a surtout porté sur le milieu rural qui accuse un retard dans les domaines particulièrement sensibles des adductions en eau potable et des électrifications. La desserte en eau potable des ménages ruraux est ainsi passée de 38% en 1999 à 55% en 2003 et le taux d'électrification des douars de 45% à 72% au terme du Plan.

D'une manière générale, le niveau de vie des ménages s'est amélioré globalement, à en juger par la hausse de la consommation par tête qui a progressé de 1,7% en moyenne annuelle durant la période du Plan. Dans ce contexte, le taux de pauvreté a enregistré un recul de quatre points au niveau national entre 1999 et 2001, pour se situer à 13,7%, mais les disparités n'ont pas été suffisamment atténués dans la mesure où ce taux s'élève à 6,3% en milieu urbain contre 23,1% en milieu rural. Ainsi, la pauvreté reste un phénomène essentiellement rural.

L'avantage tiré des équipements publics par les populations demeure proportionnel à leur niveau de vie. Il s'en suit que le développement social conditionne, certes, la lutte contre la pauvreté, mais il est insuffisant en l'absence d'un réel dispositif de ciblage. La lutte contre la pauvreté requiert à la fois l'accessibilité effective des populations pauvres aux services sociaux et l'allègement des coûts d'opportunité de cette accessibilité.

Malgré les efforts considérables entrepris en matière de développement humain qui se sont traduits par une amélioration notable des principaux indicateurs sociaux, force est de constater que des actions complémentaires sont plus que nécessaires en matière d'alphabétisation et de lutte contre la pauvreté, particulièrement en milieu rural.

## **Les principaux enseignements**

Les résultats de cette évaluation font ressortir que la réalisation d'une croissance forte et durable passe nécessairement par la résolution de certaines problématiques majeures.

La croissance économique est restée modérée et l'excédent de capacité de financement enregistré par la nation durant le quinquennat, n'a eu que peu d'effets sur les investissements. Ceci dénote une faible capacité de l'économie marocaine à transformer le surplus de ressources financières en capacités productives.

De manière générale, le Produit Intérieur Brut non-agricole, dont la croissance est tributaire de l'investissement et des exportations, ne s'est pas démarqué de sa tendance antérieure et n'a profité que peu des campagnes agricoles globalement favorables durant le quinquennat, ce qui dénote une faible intégration du secteur agricole au reste des activités productives et indique la limite de sa capacité de modernisation et d'innovation sans réforme de structure. En effet, il ressort des études menées par le Haut Commissariat au Plan, qu'une croissance de 1% du secteur agricole n'induit qu'une augmentation de 0,1% des autres secteurs.

Les finances publiques restent caractérisées par l'importance des recettes non fiscales à caractère conjoncturel et par la faible élasticité des recettes fiscales. A cela s'ajoute la baisse programmée des recettes douanières. En outre, la pression fiscale demeure élevée et inéquitablement supportée par les contribuables du fait de l'étroitesse de l'assiette. De leur côté, les dépenses courantes sont de caractère incompressible. Cette tendance risque, à moyen terme, de remettre en cause la soutenabilité du déficit du trésor.

Les exportations ont enregistré des résultats assez modestes, mettant en évidence notre faible capacité à consolider nos parts de marchés extérieurs et à tirer profit des opportunités offertes par la relance économique observée au niveau mondial.

La balance commerciale, de plus en plus déficitaire, est un autre exemple de l'inadaptation de notre économie aux rapides mutations du commerce international. L'insuffisante compétitivité de nos exportations, face à la concurrence étrangère accrue, et la forte croissance des importations de biens de consommation au cours des dernières années, font craindre que des activités industrielles ne connaissent un désinvestissement au profit du commerce, plus profitable, de biens importés.

Par ailleurs, la croissance économique au Maroc a une faible teneur en emploi. Les opportunités d'emploi dans le secteur agricole restent limitées en raison de la prédominance du sous emploi et de l'emploi non rémunéré. Le secteur secondaire, notamment les industries de transformation, est exposé, dans un

contexte concurrentiel, au risque de perte d'emploi au profit d'une intensification technologique découlant du processus de mise à niveau. Actuellement, les potentialités en matière de création d'emploi résident principalement dans le secteur des services.

Parallèlement aux difficultés économiques qui créent, à elles seules, de grandes tensions sur le marché de l'emploi, les changements affectant, sur le plan démographique, la structure par âge de la population se traduisent, à leur tour, par une pression de plus en plus forte sur le marché du travail.

L'allongement de la durée de vie et, surtout, la baisse continue de la fécondité ne manqueront pas, à terme, de déclencher un processus de vieillissement de la population qui risque de menacer les systèmes de retraite et de handicaper fortement les efforts visant une plus large couverture sociale dans notre pays. Si l'on sait les difficultés actuelles de notre système de retraite, qui ont conduit les pouvoirs publics à devoir éponger un cumul d'arriérés de plus de 11 milliards de dirhams, l'inquiétude quant à la viabilité, à long terme, de ce système ne peut être que légitime. Les générations actuelles et à venir auront non seulement à supporter le poids des déficits passés mais devront également prendre en charge d'autres déficits, autrement plus marqués, qui seront induits par le vieillissement inéluctable de la population.

La lenteur dans la mise en oeuvre de certaines réformes, notamment dans les domaines de la législation du travail, de l'administration, de la justice et d'une manière générale, de la mise à niveau de l'entreprise et de son environnement, a grandement limité la compétitivité de l'économie nationale et, par conséquent, l'attractivité du Maroc vis-à-vis des investissements étrangers.

Parallèlement à l'évaluation des réalisations du Plan, l'examen du processus de la gestion du développement montre que le système de planification reste caractérisé par la faiblesse des études diagnostiques, l'insuffisante mobilisation des partenaires économiques et sociaux, les difficultés de coordination et de mise en cohérence des actions de développement et la faible articulation du Plan entre les niveaux national et territorial.

Dans ce cadre, une approche renouvelée de la planification basée sur une radioscopie des réalités économiques et sociales du pays et une meilleure anticipation de leur évolution future est nécessaire. Il s'agit de relever les défis qu'imposent les impératifs de la transition démographique, d'une aspiration à un développement humain plus important et à une croissance économique forte et durable, dans le cadre de l'édification du projet de société dont le contour et la dimension sont tracés dans les Discours et Initiatives Royales.



## **LES REALISATIONS MACROECONOMIQUES DU PLAN 2000-2004**

## **I- Les réalisations macroéconomiques<sup>1</sup> du Plan 2000-2004**

1. Les axes stratégiques du Plan 2000-2004 se sont articulés autour de la réalisation d'une croissance économique forte et créatrice d'emplois, à travers la mise à niveau de l'économie nationale et la promotion de l'investissement productif; du renforcement du développement humain en accordant un intérêt particulier à la valorisation des ressources humaines, au développement social, à la réduction des disparités sociales et au développement du monde rural ; et la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat pour une gestion efficace du développement.
2. L'exécution du Plan de développement économique et social 2000-2004 s'est déroulée dans un environnement international globalement favorable mais relativement moins que par rapport à la période quinquennale précédente. Il a été caractérisé par une ouverture accrue des économies et une compétition érigée en impératif sur des marchés de plus en plus mondialisés. En effet, l'économie mondiale a enregistré des taux de croissance appréciables conjugués à une tendance à la baisse du chômage, à une hausse de l'investissement et à une inflation faible.
3. C'est ainsi que l'année 2000 a enregistré l'expansion économique mondiale la plus rapide jamais observée 15 ans auparavant, avec un taux de 4,7% environ, confortée par la vigueur de l'économie américaine, l'accélération de la croissance en Europe et le redressement de l'économie japonaise. La même année, la dynamique de la demande mondiale a favorisé une forte expansion du volume des échanges, surtout dans les pays en développement et les pays en transition, avec une croissance record de 12,5% en 2000. En 2001, l'économie internationale a été affaiblie par les effets des attentats du 11 septembre aux Etats-Unis, lesquels ont eu une incidence négative, quoique temporaire, sur certains secteurs.
4. A partir de 2002, l'économie mondiale a, cependant, pu absorber le choc du 11 septembre et une reprise de la croissance a été enregistrée (3%). Cette amélioration de la croissance économique a porté la progression du commerce mondial à 3,3%, soutenu notamment par la bonne tenue de la demande intérieure des économies avancées, et a stimulé les exportations des pays en développement, particulièrement les pays émergents d'Asie.
5. En 2003, la croissance de l'économie mondiale a atteint 3,9%, supérieure de près d'un point à celle de 2002. Elle a été tirée vers le haut par les dépenses publiques des Etats-Unis, notamment à caractère sécuritaire. Le commerce international a connu une amélioration sensible de 5,1%, en dépit du regain de tensions militaires au Moyen Orient.

6. L'année 2004, en dépit de la hausse vertigineuse des cours de pétrole, connaîtrait, selon les prévisions des organisations internationales, un taux de croissance économique de 4,9% et une reprise remarquable du volume des échanges, avec une croissance de 10,2%.

## 1- La croissance économique et ses déterminants

7. Le Plan quinquennal s'est fixé comme objectifs la réalisation d'une croissance forte et durable, à même d'infléchir la montée du chômage, et le maintien des équilibres fondamentaux de l'économie à des niveaux maîtrisés, tout en définissant les conditions de réalisation de ces objectifs. Le cadre macroéconomique ainsi défini, s'appuie, d'une part, sur la réalisation d'un niveau d'investissement en nette amélioration par rapport au passé, et d'autre part, sur la mise en place d'un ensemble de mesures et de réformes de nature à améliorer l'environnement et le rendement de l'investissement. Ce cadre s'appuie sur le secteur privé comme moteur de croissance.
8. Au lieu de 5% retenu par le Plan, le taux de croissance économique moyen réalisé durant la période quinquennale n'a pas dépassé 3,8% par an, les taux annuels variant fortement entre 1% (en 2000) et 5,2% (en 2003). Ce taux moyen de croissance est resté dans le sentier tendanciel des quatre dernières décennies. S'il est supérieur à celui enregistré durant la décennie 90 (2,3%), il reste, cependant, en deçà de la performance réalisée durant la seconde moitié des années 80 (4,7%), suite à la mise en œuvre des réformes entrant dans le cadre du programme d'ajustement structurel. Cet essoufflement de la croissance est en partie le résultat de l'effet conjugué d'une augmentation insuffisante des investissements et des exportations, comme cela sera examiné plus loin et de nombreux chocs exogènes, notamment, l'incendie de la SAMIR, les événements du 16 Mai 2003 à Casablanca et, au cours de la dernière année, le séisme d'Al Hoceima et l'invasion acridienne.

### Evolution de la croissance économique (en %)

Périodes	1960-72	1973-80	1981-83	1984-90	1991-99	2000-04
Croissance moyenne	3,9	5,5	2,0	4,7	2,3	3,8

Source : Haut Commissariat au Plan (HCP)

#### 1.1- La contribution sectorielle à la croissance

9. Par secteurs d'activité, la croissance économique, durant le quinquennat, a été marquée par des évolutions différenciées des activités agricoles et non agricoles. En effet, la part de l'agriculture dans le PIB a augmenté de plus de 2 points, passant de 13,6% de 1999 à 15,8% en 2004 au détriment

du PIB non agricole dont la part a baissé de 86,4% à 84,2% durant la même période. C'est ainsi que le poids du secteur secondaire a baissé de 0,8 point (de 30,3% à 29,5%) et celui du secteur tertiaire de 1,3 point (de 56,1% à 54,8%). En outre, il y a lieu de souligner qu'environ 17% du PIB proviennent du secteur informel non agricole, tel que défini par l'enquête nationale sur le secteur informel réalisée en 1999-2000.

### Répartition sectorielle du PIB réel

Secteurs	1999	2004
<b>Secteur primaire</b>	<b>13,6%</b>	<b>15,8%</b>
<b>Secteur secondaire</b>	<b>30,3%</b>	<b>29,5%</b>
-Mines	2,9%	2,5%
-Energies	5,1%	5,0%
-Industries de transformations	17,9%	17,7%
-BTP	4,4%	4,3%
<b>Tertiaire</b>	<b>56,1%</b>	<b>54,8%</b>
-Transport et communications	7,0%	7,1%
-Administrations publiques	17,2%	16,9%
-Commerce	12,6%	13,1%
-Autres	19,3%	17,7%
<b>Ensemble des Secteurs</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : Haut Commissariat au Plan (HCP)

10. Concernant le secteur primaire, le cadre macroéconomique à la base du Plan n'avait retenu qu'une croissance de 3,4% du PIB agricole, soit son taux d'évolution tendancielle. Cependant, grâce aux conditions climatiques globalement favorables durant les trois dernières saisons, le PIB agricole s'est inscrit en hausse de 6,9 % en moyenne annuelle. Cette performance est à relativiser toutefois, étant donné que la campagne agricole, à la veille du Plan, coïncidait avec une année de sécheresse. La croissance du secteur a été favorisée par les actions menées en zone bour à travers divers projets, notamment les projets de développement rural intégré (DRI Haouz, DRI Taourirt-Taforalt, DRI-PMH) ainsi que par le développement des périmètres irrigués.
11. Dans ce cadre, la production agricole a enregistré des résultats positifs. Ainsi, la production des trois principales céréales (blé dur, blé tendre et

orge) s'est accrue en volume en moyenne annuelle de près de 18% durant la période quinquennale. De même, pour les autres cultures (maraîchères, industrielles, fruitières...), les conditions climatiques favorables ont permis d'améliorer leur production d'environ 3,8%, en moyenne annuelle, durant les quatre premières années du Plan. L'élevage, qui représente plus de 30% de la production du secteur primaire, a réalisé de son côté, une progression de 1,3% en volume en moyenne annuelle durant la période 2000-2003. Par ailleurs, la production forestière a enregistré une baisse importante, passant de 2 milliards de Dh en 2000 à 1,38 milliard Dh en 2003, soit une diminution de 35%, due essentiellement aux effets des années de sécheresse. Quant à la pêche maritime, la production halieutique a dégagé une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 6% au cours de la période du Plan. Il est à signaler, cependant, que depuis 2002, le secteur de la pêche traverse une conjoncture difficile due en grande partie à la régression des captures au niveau de la pêcherie poulpière qui fait actuellement l'objet d'un plan d'aménagement en vue de sa reconstitution à moyen terme.

12. Par ailleurs, le PIB non-agricole qui constitue l'essentiel de la croissance, ne s'est pas démarqué de sa tendance antérieure. Sa progression s'est située à 3,3%, taux en retrait par rapport à l'objectif de 5,2% retenu par le Plan.
13. C'est ainsi que le secteur secondaire, qui devait progresser, selon le cadre macroéconomique à la base du Plan, de 4,8% en moyenne annuelle, n'a enregistré qu'une progression limitée à 3,2%.
14. Dans ce cadre, les industries de transformation n'ont réalisé, au cours de la période du Plan, qu'une croissance de 3,7% en moyenne annuelle au lieu de 4,6% retenue par le Plan et leur part dans le PIB est restée quasi constante, soit 17,7% en 2004 contre 17,9% en 1999. Cette situation est imputable, en partie, au ralentissement observé dans la branche "textile et cuir", dont la croissance est estimée à 1,3% au cours de la même période.
15. Les activités organisées de textile et de l'habillement ont été les plus touchées par la concurrence sur les marchés extérieurs, leurs valeurs ajoutées ont évolué, pendant les quatre premières années du Plan respectivement de 0,8% et -5,4% en moyenne annuelle. Dans ce contexte, et afin de promouvoir ces activités, un contrat programme avec l'Association Marocaine de l'Industrie du Textile et de l'Habillement (AMITH), couvrant la période 2002-2010 a été établi. L'Etat s'est engagé à prendre en charge 50% du coût du terrain, 30% du coût des constructions, 70% des dépenses pour les diagnostics et l'expertise, 50% des cotisations patronales de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et une ristourne de 0,20 dh/kwh sur la consommation d'énergie pendant 3 ans. Il s'est engagé également à mettre en place un fonds de

restructuration du textile (FORTEX) d'une enveloppe de 100 millions de DH et à assurer le financement de la formation en faveur de 15% des employés. En contrepartie, les professionnels se sont engagés à réaliser un investissement cumulé de 22 milliards de dirhams, à créer 100.000 nouveaux emplois, à atteindre une production<sup>2</sup> de 45 milliards DH, à doubler les exportations, à assurer l'alphabétisation de 50.000 personnes et la formation de 30.000 apprentis et à intégrer les normes de sécurité, d'hygiène et de médecine de travail dans les entreprises. En matière de réalisations, toutes les mesures incitatives prévues ont connu un début de mise en œuvre, à l'exception de la ristourne sur l'énergie qui n'est pas encore entrée en application. Pour ce qui est des engagements des professionnels, par manque d'information sur l'état d'avancement de leur mise en œuvre, il est prématuré d'opérer une quelconque évaluation. A signaler, toutefois, que le programme d'alphabétisation fonctionnelle des salariés a connu des difficultés liées à la conjoncture économique du secteur, à la faible participation des entreprises et des salariés et à la déperdition de bénéficiaires.

16. Quant aux industries agro-alimentaires, elles n'ont crû qu'au taux de 3,7% durant les quatre premières années du Plan. Pour sa part, la production des industries de transformation des céréales et du sucre a, globalement, enregistré une évolution timide au cours de cette période, soit 1,8% en moyenne annuelle. L'importance de ce secteur a amené les pouvoirs publics à élaborer, en collaboration avec l'ONUDI, un programme pilote d'appui à la restructuration, à la mise à niveau et à l'accompagnement des entreprises, notamment au niveau de l'assistance technique.
17. Pour ce qui est des autres branches des industries de transformation, elles ont globalement augmenté au taux moyen annuel de 4,6% au cours de la même période. Cette croissance a été tirée par les activités des branches de métallurgie et des ouvrages en métaux, de papier, carton et imprimerie, de produits de transformation des minerais de carrières ainsi que des biens d'équipement qui ont dépassé tous un taux de croissance annuelle moyenne de 5%. Les industries de plastique ont progressé en moyenne de 4,6% alors que le reste des branches ont réalisé des hausses inférieures à 3,5%.
18. S'agissant du secteur du bâtiment et travaux publics, il n'a enregistré qu'une évolution de 3,6% contre 5,7% retenue par le Plan, en raison de la croissance modérée de l'activité des travaux publics, due essentiellement à la contraction du budget d'investissement. Dans le but de mettre à niveau ce secteur et le préparer à répondre aux besoins en infrastructures et en logements, l'Etat et la Fédération Nationale des BTP ont signé, en 2004, un contrat programme sur quatre ans. L'Etat s'est engagé à encourager le recours aux entreprises nationales, à généraliser le système

de qualification–classification, à mettre en place un observatoire des BTP et, surtout, à dimensionner les gros marchés en lots pour les adapter à la capacité des entreprises marocaines. D'autres mesures seront également prises visant la révision des textes réglementant les marchés publics et la redynamisation de la Caisse Marocaine des Marchés. De leur côté, les professionnels se sont engagés à restructurer la situation financière des entreprises, à promouvoir la qualité et la sécurité des constructions.

19. Par rapport à l'objectif retenu par le Plan de 2,2%, l'activité minière a globalement stagné au cours de la période quinquennale (0,3%), du fait de la faible évolution de la production des phosphates. Le secteur énergétique a évolué de 3,5% contre un objectif initial de 6,2% retenu au Plan. L'incendie de la SAMIR, en novembre 2002, a engendré une baisse sensible de l'activité de raffinage, soit 4,8% en 2002 et 30,6% en 2003. En revanche l'activité électrique a enregistré une hausse sensible de 6,0% en moyenne annuelle durant la période 2000-2004.
20. Le secteur tertiaire, quant à lui, n'a enregistré, qu'une progression de 3,4% au lieu de 5,5% prévu, en raison de la morosité de l'activité des services marchands dont la hausse n'a pas dépassé 3,2% contre 7,7% ciblée par le Plan.
21. Dans ce contexte, la composante « transports et communications », a enregistré, durant le Plan, une croissance de 4,0%, en moyenne annuelle, au lieu de 12% escomptée. Les communications, profitant de l'effet de l'ouverture du secteur au capital étranger et de l'établissement d'un cadre favorable à la concurrence, ont évolué au rythme moyen de 21%, durant les quatre premières années du Plan, ce qui a compensé largement le ralentissement enregistré par l'activité de transport aérien et maritime. Il convient toutefois de signaler que les informations relatives à l'année 2004 montrent que le trafic aérien semble connaître un net redressement.
22. Pour ce qui est de l'activité du commerce, l'évolution annuelle de la valeur ajoutée a atteint 4,7% contre un objectif ambitieux de 7,2% fixé par le Plan. Cette évolution reflète le niveau moyen de croissance des activités de production et d'importation des biens commercialisés.
23. Le tertiaire a été tiré également par l'évolution des services non marchands des administrations publiques qui se sont inscrits en hausse de 4,0% en moyenne annuelle contre 2,8% prévu par le Plan et ce, en raison de l'application des dispositions du dialogue social notamment en matière de promotion des fonctionnaires.
24. Concernant les activités touristiques et de transport aérien, elles ont durement pâti des effets des événements du 11 septembre 2001 et de la crise du Golfe. En vue de dynamiser le tourisme, qui constitue un

véritable levier de croissance, un contrat-programme a été établi visant la mobilisation des partenaires sur l'objectif de 10 millions de touristes à l'horizon 2010. Les objectifs principaux pour la décennie comportent la création de 600.000 emplois et la réalisation de 80 milliards de DH de recettes annuelles, ce qui requiert des investissements de 80 à 90 milliards de DH en matière d'infrastructures, d'aménagements, de capacité hôtelière, d'animation et de transport. Au niveau des indicateurs de réalisation, les entrées de touristes étrangers de séjour et le nombre de nuitées ont été respectivement de 25% et de 4,6%, en moyenne, en deçà des prévisions des trois premières années du contrat-programme. Il convient néanmoins de souligner la nette reprise de l'activité touristique qui semble se dessiner en 2004, où le nombre de visiteurs a dépassé l'objectif de 5 millions de touristes (y compris les Marocains résidents à l'étranger).

### **Evolution de la croissance sectorielle durant le Plan 2000-2004 (en %)**

<b>Année</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004*</b>	<b>Moyenne 2000-2004</b>	<b>Objectifs du Plan</b>
<b>PIB global</b>	-0,1	1,0	6,3	3,2	5,2	3,5	3,8	5,0
<b>PIB agricole</b>	-16,9	-15,7	27,6	5,6	18,0	4,0	6,9	3,4
<b>PIB non-agricole</b>	3,2	3,6	3,6	2,8	3,2	3,5	3,3	5,2
dont Industries	2,7	3,5	4,2	3,3	3,8	3,1	3,6	4,6
BTP	4,9	7,1	5,9	-0,3	1,7	3,6	3,6	5,7
Commerce	1,9	4,9	6,7	4,4	4,2	3,5	4,7	7,2
Transports et communications	8,1	8,9	-0,2	4,6	3,2	4,0	4,0	12
Autres Services y compris DTI	3,1	2,8	2,1	2,0	4,0	2,8	2,2	3,5

Source : Haut Commissariat au Plan (HCP)

\* Prévisions

## **1.2- Les déterminants de la croissance**

### **a- L'investissement**

25. L'objectif de croissance économique de 5% devait être sous-tendu, selon le modèle macroéconomique à la base de l'élaboration du Plan, par un taux de progression de l'investissement brut en valeur de 10,8% par an en moyenne, ce qui suppose de porter le taux d'investissement de 24,2 % du PIB en 1999 à 28% en 2004.

26. Au niveau des réalisations, la croissance moyenne de l'investissement brut est estimée à 5,4% et le taux d'investissement ne représenterait au terme du quinquennat que 23,7% du PIB. Outre que ce résultat reste en deçà des objectifs quantitatifs du Plan, l'investissement demeure caractérisé par une faible efficacité comme en témoigne le niveau du taux marginal du capital<sup>3</sup>. En effet, ce coefficient, qui exprime le nombre d'unités d'investissement par unité supplémentaire de PIB, reste élevé, se situant entre 5 et 6, alors qu'il est de 4 en Tunisie, de 3 en Egypte et de moins de 1 dans les pays développés.
27. L'investissement brut global<sup>4</sup> réalisé durant le Plan est évalué à 465 milliards de DH, soit 82% des prévisions. L'Etat et les Collectivités Locales y ont contribué à concurrence de 11,8%, au lieu de 15% initialement prévu, les établissements et entreprises publics, à concurrence de 19% au lieu de 13%, alors que la part du secteur privé s'est limitée à 69,2%, contre un objectif de 72%.
28. Ainsi, l'effort du secteur public n'a pas été suffisamment relayé par l'investissement privé. Le ralentissement du rythme de l'investissement privé serait dû particulièrement aux retards pris par les réformes en matière de droit des affaires, de procédures administratives et du système financier. Cette situation serait à l'origine de l'attentisme qui a caractérisé le comportement des investisseurs nationaux qui ne semblent pas disposer de suffisamment de visibilité. Les mesures retenues pour créer un cadre favorable à la promotion des investissements n'ont pas permis d'atteindre les résultats souhaités malgré les actions incitatives mises en œuvre, notamment la charte des investissements de 1995. De toute évidence, le retard dans sa mise en oeuvre en a limité les effets.
29. En outre, les flux d'investissements directs étrangers (IDE) drainés s'élèvent à 77 milliards de DH pour les quatre premières années du quinquennat. L'importance de ce montant reflète une certaine confiance dans le potentiel de l'économie marocaine. Cependant, l'essentiel de ces flux ne s'est pas traduit par un accroissement conséquent des capacités productives du pays puisqu'il est constitué pour moitié de placements en portefeuille qui n'ont pas d'effet immédiat sur le potentiel de production.
30. En effet, les recettes de privatisation se sont élevées, à elles seules, à près de 37,7 milliards de DH, soit 49,4% du total des IDE reçus. En dehors des privatisations et des investissements en portefeuille, les investissements étrangers (au sens de la Comptabilité Nationale) ont atteint près de 9,4 milliards de DH en moyenne annuelle durant la période 2000-2003, soit l'équivalent de 10% de la FBCF, contre 22,2% en 1999, année exceptionnelle qui a connu l'attribution de la deuxième licence GSM.

31. Si les IDE dans leur ensemble se sont inscrits dans une progression conforme aux objectifs du Plan, leur niveau hors privatisation, qui s'est élevé à 1,7% du PIB en moyenne annuelle durant le quinquennat au lieu de 2,6% prévu par le Plan, n'est pas à même d'agir significativement sur le niveau d'investissement du pays. Ils ont cependant un effet multiple: booster des secteurs à grand potentiel et les porter à des standards internationaux, moderniser le tissu productif national et améliorer son efficacité et faciliter le transfert technologique et de savoir-faire.

### **Evolution des Investissements Directs Etrangers (IDE)**

En millions de DH

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Total des Investissements Directs Etrangers	5448	18467	12647	33368	6811	23539
dont : Privatisations :	398	69	0	23352	75	14224
Autres investissements en portefeuille	619	177	326	254	206	73
Investissements Directs Etrangers proprement dits	4431	18221	12321	9662	6530	9242
En % de la FBCF	5,9	22,2	14,4	11,3	7,2	9,4

Source : Office de Change

### **b- La consommation des ménages**

32. Concernant la consommation des ménages résidents, le Plan avait prévu une hausse de 4% par an en moyenne durant 2000-2004. Cependant, et en raison du caractère modéré de la croissance économique, l'augmentation ne serait que de 3,4%, et ce, malgré les améliorations intervenues au niveau des salaires convenues dans le cadre du dialogue social. Quant à la consommation par tête, elle enregistrerait une faible amélioration de 1,7% contre 2,4% retenu initialement comme objectif.
33. La croissance modérée de la demande des ménages et la prise en charge d'une partie de la hausse des prix des produits pétroliers par la caisse de compensation ont contribué à réduire les pressions inflationnistes, puisque la hausse des prix à la consommation (mesurée par l'indice du coût de la vie) a été maîtrisée aux environs de 1,7% en moyenne annuelle, contre 2,5% retenu comme seuil plafond dans le cadre macroéconomique du Plan. Cette maîtrise de l'inflation consacre ainsi la stabilité des prix sur une longue période et témoigne de la pertinence de la politique monétaire suivie en matière de régulation des liquidités.

## Evolution de la consommation des ménages et des prix

Année	2000	2001	2002	2003	2004*	Evolution moyenne	Objectifs du Plan
Consommation réelle des ménages résidents (en MDH)	84421	86102	88740	93727	97169	3,3%	4,0%
Evolution de l'Indice du coût de la vie (en %)	1,9	0,6	2,8	1,2	2,0	1,7	2,5

Source : Haut Commissariat au Plan (HCP)

\* Prévisions

### c- Le commerce extérieur

34. Les exportations de marchandises se sont accrues de 3% en volume en moyenne annuelle durant le quinquennat, ce qui reste en deçà de l'objectif de 5,6% retenu par le Plan. En fait, elles ont connu un essor important jusqu'en 2002 avec une hausse de près de 6% en moyenne annuelle, un fléchissement de plus 7% en 2003, puis une légère reprise de 2,5% en 2004. Ce revirement en 2003 s'explique essentiellement par la baisse des ventes des produits de la pêche de 1,9 milliard de DH (suite aux mesures prises en vue de la sauvegarde des ressources halieutiques, non prévues dans le Plan) et par le recul des exportations de pétrole raffiné de 1,6 milliard de DH (suite à l'incendie de la SAMIR). Les exportations de produits alimentaires ont accusé, de leur côté, un fléchissement de près de 1,3% en moyenne annuelle, durant le quinquennat au lieu d'une croissance de 6% visée par le Plan. L'évolution des exportations de demi-produits s'est maintenue dans la trajectoire de sa tendance antérieure, alors que celle des produits finis de consommation et d'équipement s'est inscrite en hausse de 4,8% en moyenne durant 2000-2004, contre près de 3% lors de la décennie 90. Il convient de noter, à cet égard, l'importante hausse de 23,6% par an des exportations de composants électroniques et de fils et câbles et la hausse relativement modérée de 2,5% en moyenne annuelle des exportations de produits textiles, compte tenu de la situation difficile que connaît ce secteur.
35. En matière de compétitivité et face à de nouveaux concurrents sur le marché européen qui constitue le principal débouché de nos produits, la part des exportations marocaines a baissé de 5% en 1980 à 3% actuellement. En outre, avec 32% seulement en 2002, le rapport des exportations de biens et services au PIB, en tant qu'indicateur de performance, place le Maroc derrière des pays concurrents comme la Thaïlande (65%), la Tunisie (45%) et l'Indonésie (35%). Cette situation est d'autant préoccupante que les exportations sont constituées essentiellement de produits traditionnels à faible valeur ajoutée (phosphates), soumises à la logique des quotas (produits agricoles) ou

dépendants fortement des avantages comparatifs se basant sur la main d'œuvre (textile).

36. Parallèlement, les importations de marchandises ont augmenté plus vite que les exportations (4,3% contre 3% en volume et 6,2% contre 3,2% en valeur en moyenne annuelle). En terme nominal, le déficit commercial est passé de 9,4% du PIB en 1999 à 12,4% en 2003 et se situerait à près de 13% en 2004. Le volume des importations de produits intermédiaires s'est inscrit en croissance moyenne de 5,1%, soit pratiquement le taux retenu par le Plan. Celui des biens d'équipement a enregistré une croissance de 5,8%, contre un objectif de 7,2%, confirmant ainsi le décalage entre les objectifs et les réalisations en matière d'investissement. Par contre, la hausse des importations de produits de consommation s'est élevée à 9,3%, contre 5,2% fixée initialement. De même la facture pétrolière s'est aggravée de 13% par an entre 2000 et 2003 en passant d'un cours moyen de 17,3 dollars/baril en 1999 à 26,3 dollars en 2003. Au cours de 2004, cette facture s'est alourdie davantage sous l'effet de l'explosion des cours qui ont dépassé les 55 dollars.
37. Dans le contexte de libéralisation progressive de l'économie marocaine et de poursuite du démantèlement tarifaire, le volume des importations en produits de consommation continuera à augmenter substantiellement si la compétitivité des produits marocains n'est pas consolidée.

### **1.3- L'emploi**

38. La stratégie du Plan en matière d'atténuation des déséquilibres du marché du travail, à moyen et long termes, repose sur une croissance économique forte et créatrice d'emploi. Celle-ci devait s'opérer dans le cadre de conditions macroéconomiques et institutionnelles permettant de promouvoir l'investissement privé et la mise en place d'un ensemble de mécanismes de renforcement des compétences, d'intermédiation et de formation-insertion.
39. Les relations entre l'emploi (et le chômage) et les différentes grandeurs macro-économiques étant toutefois fort complexes, les prévisions à ce sujet doivent nécessairement se baser sur des études ayant trait notamment aux rôles respectifs du travail et du capital dans la croissance, dans un environnement compétitif, et à l'évolution de la productivité du travail dans les différents secteurs d'activités économiques.

#### **a- L'activité**

40. La population active<sup>5</sup> a progressé de 1,5% entre 1999 et 2003 ; elle s'est établie à 10,9 millions en 2003, contre 10,3 en 1999. Le taux d'activité, qui exprime le niveau général de participation de la population en âge de

travailler et qui renseigne sur l'importance relative de la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et de services, est passé de 54,4% en 1994<sup>6</sup> à 51,9% en 2003.

41. Cette baisse s'expliquerait, d'un côté, par le fléchissement de la demande de main-d'œuvre en milieu urbain qui a poussé certaines catégories de personnes (notamment les femmes et les jeunes) à ajourner leur entrée sur le marché du travail ou à le quitter et, d'un autre côté, par le faible accroissement de l'offre de main-d'œuvre en milieu rural. Elle a concerné aussi bien les deux sexes que les deux milieux de résidence.
42. En effet, les femmes et les hommes ont vu leur taux d'activité décliner entre 1999 et 2003, respectivement, de 22,9% à 20,9% et de 74,7 à 72,6%. Cette évolution s'est accompagnée d'une diminution du taux de féminisation de la population active qui est passé, durant cette période, de 28,3% à 26,6%. De même pour les citadins et les ruraux leur taux d'activité a décliné, respectivement, entre 1999 et 2003, de 48,1% à 45,9% et de 63,1% à 61,0%. La part de la population active urbaine dans la population active totale s'est accrue, durant cette période, de 51,3% à 53,3%.

#### **Population active selon le niveau scolaire en 2003 (en %)**

<b>Niveau scolaire</b>	<b>Emploi</b>	<b>chômage</b>	<b>Activité</b>
Sans niveau	40,7	8,0	37,0
Primaire	26,3	23,7	26,0
Secondaire (y compris le collège)	21,5	47,8	24,5
Supérieur	5,8	19,3	7,3
Autre	5,7	1,2	5,2
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Haut Commissariat au Plan (HCP)

43. Par ailleurs, la population active occupée, âgée de 15 ans et plus (emplois adultes), a progressé d'environ 800.000 personnes (9,6 millions en 2003 contre 8,8 millions<sup>7</sup> en 1999), alors que le taux d'emploi<sup>8</sup> a régressé de 1,1 point (de 46,8% en 1999 à 45,7% en 2003). Globalement, la majorité des adultes reste non engagée dans les activités économiques.
44. L'évolution de la structure sectorielle de l'emploi a été caractérisée par une augmentation de la part des activités de service (avec un gain de 4,2 points, passant de 31,8% à 36% entre 1999 et 2003) au détriment des secteurs agricole et industriel dont les parts dans l'emploi total ont baissé de 3,3 points et 1,2 point (passant respectivement, durant la période, de 47,1% à 43,8% et de 14,6% à 13,4%).

## b- Le chômage

45. Le choix d'un scénario de croissance économique élevé était motivé par la nécessité d'infléchir le chômage afin de le ramener à 12,5% en 2004 contre 13,9% en 1999. Cependant, bien que la croissance enregistrée ait été en deçà des objectifs, le taux de chômage au niveau national a reculé plus rapidement que prévu, atteignant 11,9% en 2003 (11,6% durant le premier semestre 2004).

### Evolution du taux de chômage selon le milieu de résidence et le sexe (en %).

Milieu et sexe	1999	2003
<b>National</b>	<b>13,9</b>	<b>11,9</b>
Femmes	13,3	13,0
Hommes	14,2	11,5
<b>Urbain</b>	<b>22,0</b>	<b>19,3</b>
Femmes	27,6	25,8
Hommes	20,3	17,4
<b>Rural</b>	<b>5,4</b>	<b>3,4</b>
Femmes	2,1	1,6
Hommes	7,0	4,2

Source : Haut Commissariat au Plan (HCP)

46. La baisse a concerné aussi bien les femmes (de 27,6% à 25,8%) que les hommes (de 20,3% à 17,4%), les ruraux (5,4% à 3,4%) que les citadins (22,0 à 19,3%).
47. Le très faible niveau du chômage en milieu rural ne doit, toutefois, pas occulter la prédominance du sous-emploi et des emplois non rémunérés. La baisse du chômage ne doit pas non plus occulter l'ampleur du chômage urbain et qui touche davantage les jeunes de niveau d'instruction élevé. En effet, le taux de chômage des jeunes actifs citadins âgés de 15 à 34 ans s'élève à 30,1% en 2003 (33,2% en 1999) et dépasse de 22,7 points celui des adultes âgés de 35 ans et plus.

### Evolution du taux de chômage des jeunes en milieu urbain durant le Plan (en %)

Groupes d'âge		1999	2003
<b>Femmes + Hommes</b>	15 - 24 ans	37,8	34,5
	25 - 34 ans	30,2	27,7
	Total : 15- 34 ans	33,2	30,1
<b>Femmes</b>	15 - 24 ans	37,9	37,7
	25 - 34 ans	36,5	35,3
	Total : 15- 34 ans	37,1	36,2
<b>Hommes</b>	15 - 24 ans	37,8	33,4
	25 - 34 ans	27,7	24,8
	Total : 15- 34 ans	31,7	27,9
Taux de chômage global		22,0	19,3

Source : Haut Commissariat au Plan (HCP)

48. Le chômage urbain est resté également marqué par une grande vulnérabilité des actifs les plus qualifiés. Le taux de chômage des personnes n'ayant aucun niveau d'instruction est le plus bas, soit 6% (contre 7,6% en 1999) et la part de cette catégorie dans le total des chômeurs urbains s'est située à 27,4% en 2003. Quant aux actifs disposant d'un diplôme de niveau moyen, leur taux de chômage est resté élevé durant cette période (25,7% en 2003 contre 30,5% en 1999). Les diplômés de niveau supérieur sont actuellement, les plus vulnérables au chômage, avec un taux qui se situe aux alentours de 30% entre 1999 et 2003.
49. Le chômage urbain de longue durée n'a cessé de progresser, passant de 54,7% en 1984 à 74,8% en 2003. La durée moyenne du chômage urbain est actuellement de 43,6 mois. Ainsi, en 2003, près de 50,3% des chômeurs citadins cherchaient un emploi depuis trois ans ou plus et 33,9% depuis au moins cinq ans.
50. D'un autre côté, si la participation des ruraux au marché du travail est plus forte que celle des citadins, avec des taux d'activité respectifs de 84,3% et 37,3% en 2003, cette participation est caractérisée par la prédominance du sous emploi et de l'emploi non rémunéré. Le chômage urbain, quant à lui, demeure un phénomène inégalitaire qui touche relativement plus les jeunes, les femmes et les diplômés de niveau supérieur. Avec le développement d'un chômage massif, la durée de chômage a également beaucoup augmenté.
51. Le chômage est un phénomène complexe; l'emploi et le chômage ne semblent pas obéir à une relation automatique où la diminution de l'un entraîne forcément l'accroissement de l'autre. Autrement dit, le ralentissement de l'activité économique et la réduction de la création d'emplois ne se traduisent pas toujours par une hausse du chômage déclaré, et ce en raison du fait que la population active peut baisser dans certaines conditions.
52. Une étude<sup>9</sup> sur la croissance et l'emploi au Maroc a montré que globalement le capital est le principal déterminant de la croissance et que son contenu en emplois s'inscrit dans une tendance baissière, comme en témoigne l'élasticité de l'emploi par rapport au PIB, qui ne dépasse guère 0,7. Cette étude montre également que si la croissance économique se maintient à 3,5% en moyenne annuelle, le taux de chômage s'élèverait en 2009 à 13,2% dans le cas où le taux d'activité resterait au niveau de 53% et à 15,6% si ce taux atteint 54,5%. En revanche, si la croissance économique passe à 5,5% annuellement, le taux de chômage s'établirait, en 2009, à 7,1% dans le premier cas et 9,7% dans le second. Les potentialités sectorielles en matière de création d'emploi résident, d'après cette étude, essentiellement dans les services.

53. En effet, dans le secteur agricole dominé par le sous-emploi et l'emploi non rémunéré, les opportunités d'emploi restent limitées. Le secteur secondaire, notamment les industries de transformation, est exposé, dans un contexte concurrentiel, au risque de perte d'emploi au profit d'une intensification technologique découlant du processus de mise à niveau
54. reste marqué par un sous-emploi excessif et par la prédominance de l'emploi des aides familiaux, ce qui rend le taux de chômage rural peu sensible à l'évolution de la production agricole (bien que les valeurs ajoutées agricoles aient enregistré de très fortes variations entre 1999 et 2003, le taux de chômage est resté entre 3,4% et 5,4%). Cette situation confirme que la population active rurale et les actifs ruraux occupés évoluent presque au même rythme, quels que soient les résultats des campagnes agricoles.
55. Dans le secteur secondaire, particulièrement les industries manufacturières, sont particulièrement exposées à la concurrence étrangère, et se voient contraintes d'intensifier leur processus technologique au détriment de l'emploi, et ce dans le contexte des dispositions de l'accord d'association avec l'Union Européenne (UE) et ceux de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Cette situation conjuguée à la faible croissance du secteur, s'est traduite par une hausse de la productivité apparente du travail dans ces industries, ce qui signifie qu'elles sont de moins en moins créatrices d'emploi.
56. Le secteur des services marchands, quant à lui, a été le principal générateur d'emploi au niveau urbain, en employant plus de 60% des actifs occupés dans les villes. Ceci est favorisé par le fait que la mobilité de la main d'œuvre dans le secteur des services rend le marché du travail dans ce secteur plus flexible et permet un accès plus facile de la main d'œuvre, particulièrement, celle qui ne possède pas de qualification d'autant plus que les entreprises y opérant sont souvent de type PME ne mobilisant que peu de capital.

## **2- Le financement de l'économie**

57. En matière de financement, le Plan a préconisé la préservation des équilibres fondamentaux afin de dégager les ressources nécessaires pour soutenir l'investissement. Pour ce faire, il a visé le renforcement de l'épargne nationale, la réduction des déficits du Trésor et du compte courant de la balance des paiements ainsi que celle du niveau de l'endettement extérieur.

## 2.1- Le financement de l'investissement

58. Durant la période 2000-2004, l'épargne nationale<sup>10</sup> est estimée à 26,2% du PIB, en amélioration par rapport aux objectifs retenus initialement (25,4% en moyenne). Le compte Epargne-Investissement dégagerait un excédent en ressources de 2,9% du PIB en moyenne annuelle durant la période du Plan au lieu d'un déficit prévu de 1,1%. Ceci découlerait d'une faiblesse des investissements que d'un excédent d'épargne.
59. La performance de l'épargne nationale au cours du Plan a été boostée essentiellement par l'expansion substantielle des transferts des Marocains Résidant à l'Etranger, non prévue par le Plan. La mobilisation des ressources financières internes reste marquée par une faiblesse structurelle.
60. Dans ce contexte, il est à souligner que des réformes monétaires et financières structurelles ont été mises en œuvre pour permettre une meilleure mobilisation de l'épargne et fournir aux agents économiques des produits financiers adaptés à leurs besoins, tout en renforçant la concurrence dans le domaine.
61. Ces réformes, qui ont concerné essentiellement la refonte du cadre juridique et la déréglementation de l'activité bancaire, ainsi que le renforcement des marchés financier et monétaire, ont été relayées par d'autres, durant le quinquennat. Elles visent à élever la réglementation prudentielle au niveau des standards internationaux et à doter Bank Al-Maghrib de plus d'autonomie pour la conduite de la politique monétaire. Par ailleurs, cette période a été caractérisée par une politique monétaire prudente et par une gestion efficace des surliquidités grâce à la modernisation et la diversification des instruments d'intervention (Open market, reprises de liquidités, facilités de dépôts).
62. Toutefois, l'intermédiation bancaire est demeurée la principale source de financement des agents économiques et le marché de capitaux qui offre des financements alternatifs n'a pas encore donné les résultats escomptés. La dégradation des indicateurs de capitalisation, de rendement, d'activité et d'accessibilité au marché boursier témoigne de la faiblesse du financement direct. En effet, seule une cinquantaine de sociétés sont cotées à la Bourse de Valeurs de Casablanca (BVC). La capitalisation boursière est passée de 138 milliards de DH à 117 entre 1999 et 2003, l'indice des valeurs a reculé de 18% durant cette période et le volume des transactions a atteint 28 milliards de DH en moyenne pour 2000-2002 contre 94 milliards de DH en 1999. Il y a lieu de signaler, toutefois, une reprise de l'activité boursière depuis novembre 2002 et qui s'est confirmée en 2003 et 2004. Ainsi, durant cette dernière année, les indicateurs du marché se sont inscrits en nette amélioration : +13,7% pour

le MASI et +9,9% pour le MADEX, et la capitalisation boursière a dépassé les 204 milliards de DH suite à l'introduction d'Ittissalat Al Maghrib en bourse.

63. Les faiblesses du secteur financier constituent des risques majeurs pour sa stabilité. Elles se manifestent particulièrement à travers la faible concurrence dans le système bancaire, l'ampleur des créances douteuses de certaines banques (BNDE, CIH, Crédit Agricole) empêchant l'application des règles prudentielles, les déséquilibres financiers des systèmes de retraite et la faiblesse financière des compagnies d'assurance. Ces contraintes limitent la capacité du système monétaire et financier à drainer les excédents financiers vers l'investissement et sont de nature à rendre problématique son ouverture à la concurrence extérieure.

## **2.2- Les finances publiques<sup>11</sup>**

64. Devant se situer à 1,8% du PIB selon les prévisions du Plan, le déficit global du Trésor (base caisse) atteindrait 3,7% en moyenne annuelle durant la période 2000-2004. Cette contre performance est due au retard dans la mise en œuvre des mesures visant la maîtrise des dépenses publiques et la réforme fiscale inscrites dans le Plan. Ces mesures devaient dégager des ressources budgétaires supplémentaires représentant l'équivalent de 3,6% du PIB.
65. Dans ce contexte, les recettes courantes<sup>12</sup> n'ont enregistré qu'une progression modeste de 1,3% en moyenne annuelle et ne devraient représenter que 24,1% du PIB en 2004 contre 29% en 1999. En dehors des privatisations, le taux de croissance annuel de ces recettes serait de l'ordre de 0,6%. Cette situation risque de se détériorer avec le tarissement des privatisations, de nature exceptionnelle et condamnées à disparaître à terme, le recul des recettes de monopole et d'exploitation et la baisse continue des droits de douane, en rapport avec le démantèlement tarifaire.
66. Les recettes fiscales, quant à elles, ont évolué conformément aux prévisions du Plan, soit de 2,8% par an en moyenne et ce, malgré la baisse des recettes douanières et l'absence de mesures susceptibles de la compenser. A cet égard, la pression fiscale s'avère plus forte que prévu (soit l'équivalent de 21,1% du PIB au lieu de 18,8% en moyenne annuelle).
67. En outre, en l'absence de la mise en œuvre de la réforme fiscale préconisée par le Plan qui visait l'élargissement progressif de la base imposable, cette pression reste inégalement répartie et pèse essentiellement sur le secteur organisé. Il y a lieu de signaler cependant les nombreuses actions entreprises en matière de fiscalité qui ont visé la simplification et l'harmonisation fiscale, la dynamisation et le

renforcement de la compétitivité de certains secteurs économiques et l'encouragement de l'investissement de manière générale. Par ailleurs un effort important a été déployé dans le domaine de la modernisation de l'administration fiscale et douanière.

**Evolution des principales recettes courantes\***  
(hors TVA pour les collectivités locales)

Année	Evolution moyenne En %	en % des recettes		en % du PIB	
		1999	2004	1999	2004
Recettes fiscales	2,8	80,5	84,9	23,4	20,5
-IGR	11,4	11,1	18,6	3,2	4,3
-IS	8,7	10,6	15,6	3,1	3,6
-Droits de Douane	-2,6	12,5	10,7	3,6	2,5
- TVA	7,4	14,0	19,5	4,1	4,5
-TIC et produits pétroliers	-2,4	15,9	13,8	4,6	3,2
Recettes non fiscales	-3,9	19,5	15,1	5,7	3,6
- Privatisation		0,3	4,3	0,1	1,2

\* Le calcul est fait sur la base des statistiques établies par le ministère des Finances.

68. Parallèlement, les dépenses courantes prévues initialement pour être contenues au niveau de 21,7% du PIB seraient de l'ordre de 23,6% en moyenne durant le quinquennat. Ceci proviendrait, en partie, de la valorisation des salaires des fonctionnaires en application des dispositions du dialogue social. La masse salariale traduit, en fait, le coût élevé des services publics puisqu'elle représenterait 12,5% du PIB en moyenne annuelle, contre 11,6% retenu comme plafond par le Plan.
69. L'ouverture, entamée en 2004 de la voie au départ volontaire des fonctionnaires n'a pas suscité l'intérêt escompté, les pouvoirs publics semblent s'orienter vers la mise en œuvre de mesures d'accompagnement plus incitatives et visant une tranche plus large de fonctionnaires pour assurer une meilleure maîtrise de la masse salariale.
70. D'un autre côté, les dépenses de compensation passeraient à 1,5% du PIB au lieu de 0,8% prévu, à cause de la prise en charge par la caisse de compensation de la hausse des prix des produits pétroliers. Les charges de compensation auraient été plus accentuées si les mesures concernant la subvention des huiles et du sucre destiné aux activités industrielles n'étaient pas prises.

71. Il y a lieu de signaler que les subventions de compensation à la charge de l'Etat (soit 6,1 milliards de DH par an, en moyenne, entre 2000 et 2004) ne semblent pas produire les résultats souhaités en matière de soutien du pouvoir d'achat des couches vulnérables, mettant ainsi en évidence la faiblesse du ciblage des politiques sociales et le peu d'efficacité de la dépense publique.
72. Concernant la dette publique extérieure, le Plan en a préconisé la poursuite de la gestion active. Il a ainsi prévu la baisse de l'endettement extérieur du Trésor de 34 milliards de DH durant le quinquennat. L'efficacité de la démarche a permis de dépasser l'objectif assigné et de réduire cette dette de 53 milliards de DH (et le taux d'endettement de plus de moitié, de 36% à 16,1%, entre 1999 et 2004). A cet égard, le service de la dette extérieure s'est inscrit en baisse de 15% en moyenne annuelle durant le quinquennat.
73. En revanche, le recours à l'endettement intérieur s'est inscrit dans une tendance haussière. Le service de la dette intérieure a enregistré une augmentation continue de 5,4% en moyenne annuelle durant le quinquennat. Bien que le financement intérieur du Trésor s'opère selon les règles du marché et n'en perturbe pas le fonctionnement par des effets d'éviction, compte tenu des sur-liquidités existantes, il risque, s'il n'est pas maîtrisé, de remettre en cause la soutenabilité, à long terme, du déficit du Trésor.
74. Les dépenses cumulées de fonctionnement, de compensation et de service de la dette publique ont représenté plus de 80% des dépenses budgétaires, ce qui a limité la marge de manœuvre de l'Etat en matière d'actions en faveur de l'investissement. Dans ces conditions, l'épargne du Trésor (non compris les transferts de 30% de la TVA aux collectivités locales) n'a pas dépassé 1,4% du PIB en moyenne annuelle, contre près de 4% fixé sur la base du modèle macroéconomique sous-tendant le Plan.

### Evolution des dépenses ordinaires (en MDH)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	Evolution moyenne
Biens et services	59296	66534	69033	76139	80867	6,7%
-Personnel	42518	47998	48580	53917	57767	7,0%
-Matériel	16788	18536	20453	22222	23100	5,9%
Intérêts de la dette	18620	18754	17611	17047	17380	-0,2%
- Intérieure	12317	12846	13174	14138	14548	5,4%
- Extérieure	6303	5908	4437	2909	2832	-15,0%
Compensation	7628	7324	4047	4888	6502	3,2%

Source : Ministère des Finances

### Evolution de l'endettement public

Année	En millions de DH		En % PIB		Evolution moyenne
	1999	2004	1999	2004	
Endettement extérieur direct	124099	71125	35,9	16,1	-10,5%
Endettement intérieur	136668	232814	39,5	52,7	11,2%
Endettement total du Trésor	260767	303939	75,4	68,8	3,1%

Source : Ministère des Finances

75. Pour ce qui est des crédits de paiement ouverts au titre des investissements, ils se sont élevés au terme du quinquennat à près de 102 milliards de DH, contre une enveloppe budgétaire globale prévue initialement de 123 milliards de DH. L'action du Budget général a été relayée par l'intervention du Fonds Hassan II pour le développement économique et social pour près de 12 milliards de DH et des divers comptes spéciaux tel que le fonds Solidarité Habitat pour près de 1,5 milliards de DH. Par ailleurs, la réforme budgétaire a été poursuivie par la mise en oeuvre d'une nouvelle approche basée sur la globalisation des crédits, la contractualisation et le partenariat et par le renforcement de l'efficacité et de la transparence des circuits de la dépense publique. Au niveau du financement du Trésor, la modernisation des modes de financement s'est poursuivie, en interne, par le développement du marché des adjudications et, en externe, par la poursuite de la gestion active de la dette (reconversion de dette en investissements publics et privés, refinancement des dettes onéreuses et swap de taux d'intérêt et de devises).

### 2.3- Les finances extérieures

76. Le solde courant de la balance des paiements dégagerait un excédent équivalent à 2,9% du PIB, en moyenne annuelle durant la période du Plan, contre un déficit de 1,1% prévu initialement. Cette performance est due essentiellement à l'évolution favorable des transferts des Marocains Résidents à l'Etranger (MRE) et des recettes touristiques qui ont été au-delà des objectifs du Plan ainsi qu'à la baisse des intérêts déboursés au titre de la dette extérieure.
77. Dans le même cadre, l'amélioration du solde courant extérieur, conjuguée aux flux exceptionnels provenant des privatisations et à la gestion active de la dette extérieure, engendrerait une amélioration substantielle des réserves de changes qui représenteraient l'équivalent de 10 mois d'importation des biens et services contre 5,2 mois, objectif visé par le Plan.

#### Evolution des transferts des MRE et des recettes de tourisme

(en MDH)

Année	1999	2000	2001	2002	2003	Evolution moyenne
Transferts des MRE	19002	22962	36858	31708	34734	+16,3%
Recettes de tourisme	19112	21666	29196	29159	30773	+12,6%

Source : Office de Change

78. En effet, il ressort du bilan des échanges extérieurs avec le reste du monde que la balance commerciale du Maroc a continué d'enregistrer des déficits chroniques et structurels, accompagnés par une perte des parts de marché au niveau de ses partenaires traditionnels.
79. Ceci témoigne du faible niveau de notre compétitivité qui est d'autant plus crucial à un moment où, en plus de son adhésion à l'OMC, le Maroc a contracté un accord d'association avec l'Union européenne et plusieurs accords de libre échange avec les Etats-Unis d'Amérique, la Turquie, la Jordanie, l'Egypte et la Tunisie.
80. L'importance des transferts des Marocains Résidents à l'Etranger (MRE) est due à l'ensemble des actions menées, depuis l'intronisation de Sa Majesté Mohammed VI, notamment par la fondation Mohammed V, la fondation Hassan II et par la société civile. La pérennité de ces transferts est conditionnée par la mise en place des structures d'accueil appropriées et par le renforcement de leur attachement culturel au Maroc.

81. Par ailleurs, les recettes touristiques ont certes joué un rôle important dans l'équilibre de la balance des paiements, cependant, le secteur du tourisme, malgré les atouts dont dispose le pays et la proximité des marchés émetteurs, n'a pas encore atteint une dynamique similaire à celle des pays concurrents.
82. Concernant la dette extérieure, l'objectif du Plan était de ramener son encours de l'équivalent de 55% du PIB en 1999 à 33% en 2004. En raison de la détente du marché international de capitaux et d'une gestion active particulièrement efficace, la réduction de l'endettement extérieur a été plus rapide que prévu, son taux a atteint l'équivalent de 30,1% du PIB en 2003.

\*\*\*

83. En somme, la croissance économique est restée modérée en raison du niveau insuffisant des investissements dont l'évolution a été inférieure aux objectifs du Plan, et ce en dépit de l'excédent de capacité de financement enregistré par la nation durant le quinquennat. Les réformes opérées semblent être insuffisantes pour dynamiser les investissements. La faible capacité de l'économie marocaine à transformer le surplus de ressources financières en capacités productives est accentuée par le peu d'efficacité des investissements réalisés au regard du niveau élevé du taux marginal du capital.
84. La croissance économique a été limitée également par le faible niveau des exportations, ce qui traduit l'insuffisance de la compétitivité du tissu productif. A cet égard, le programme de mise à niveau (comme il sera développé dans la section suivante) a eu peu d'effet sur la restructuration du tissu productif.
85. Par ailleurs, en l'absence des réformes requises, les finances publiques, ont été grevées par l'ampleur du déficit budgétaire. Le niveau élevé de la masse salariale, la faible élasticité des recettes fiscales et l'ampleur des dépenses au titre de la compensation constituent les principaux facteurs de blocage.

**LA COMPETITIVITE  
ET LA MISE A NIVEAU DE L'ECONOMIE**

## **II- La compétitivité et la mise à niveau de l'économie**

86. La croissance économique forte et durable prévue par le Plan devait être tirée principalement par le secteur privé, notamment par la dynamisation des investissements et la promotion des exportations. La stratégie retenue repose sur l'amélioration de la compétitivité de l'économie à travers la mise à niveau de l'entreprise et de son environnement. En vue de créer les conditions favorables à l'initiative privée, les efforts entrepris, au cours du Plan, ont concerné la modernisation de l'administration et de la justice, la réforme du système d'éducation et de formation, la moralisation de la vie publique, la décentralisation et la déconcentration et le renforcement des infrastructures. Ces aspects étant présentés dans d'autres parties du rapport, on se limitera ci-après au volet infrastructurel, à la mise à niveau de l'entreprise et de son environnement institutionnel.

### **1- La mise à niveau des infrastructures**

#### **1.1- Les infrastructures d'accueil et technologiques**

87. Le programme de développement des infrastructures d'accueil, inscrit dans le Plan 2000-2004, a constitué une approche nouvelle par rapport au programme antérieur d'aménagement des zones industrielles. Il est basé sur la réalisation, dans les régions à forte demande, de zones et parcs industriels offrant une gamme variée de services ainsi que sur une démarche participative favorisant le partage des responsabilités et l'implication directe des promoteurs privés. Les réalisations ont concerné l'achèvement de la Zone franche d'exportation (115 ha) de Tanger et de la zone industrielle de Gzenaya (30ha), ainsi que le parc industriel de Bouskoura à Casablanca (28ha). Elles ont porté également sur la création de deux zones d'activité, l'une à Benslimane et l'autre à Ain Aouda sur une superficie totale de 30 hectares, et sur l'aménagement de 17 pépinières d'entreprises totalisant une superficie de 9,3 hectares.
88. En outre, le Fonds Hassan II pour le développement économique et social a permis le financement des projets de réhabilitation de la zone industrielle de Dar Bouazza (11ha) et de celle de Taza (15 ha), ainsi que l'aménagement des nouvelles zones industrielles de Mohammedia, de Taza Al Jadida, de Ain Chkef à Fès, de Mejjat et de Sidi Slimane Moulekifane à Meknès, totalisant une superficie de 169 hectares. Ce fonds a également financé à Fès la zone artisanale de Aïn Nokbi et le quartier artisanal de Ben Jellik, pour une superficie totale de 32 hectares. Par ailleurs, l'Etat a déployé un effort appréciable dans l'aménagement de sites touristiques, dans un cadre concessionnel, pour répondre aux besoins futurs du secteur.

89. En matière d'infrastructures technologiques, quatre centres techniques (textile et habillement, matériaux de construction, industries agro-alimentaires et le centre d'études et de recherches relatives aux industries mécaniques, métallurgiques, électriques et électroniques) ont été construits et se trouvent actuellement en phase d'équipement. Les travaux de construction de cinq autres nouveaux centres ont été lancés et concernent les secteurs du plastique et du caoutchouc, des transports, du bois, de la chimie et du cuir.

## **1.2- Les infrastructures économiques de base**

90. Le développement de l'infrastructure de base a été considéré par le Plan 2000-2004 comme un facteur important pour la mise à niveau de l'économie et la promotion du développement social. L'objectif était d'accélérer le rythme des réalisations et d'améliorer la maintenance du patrimoine infrastructurel pour faire face à l'accroissement et à la diversification de la demande. Le développement du secteur suscitait également, dans le cadre de la libéralisation, des attentes en matière d'attraction des investissements privés et une amélioration de la qualité des services. La mise en œuvre des programmes d'infrastructures a connu quelques retards dus essentiellement aux contraintes budgétaires, aux hésitations dans l'initiation des principales réformes et, dans certains cas, aux changements intervenus dans les politiques sectorielles.
91. Dans cette optique, plusieurs grands chantiers ont été engagés, conformément aux Hautes Directives Royales, dans divers secteurs d'infrastructures économiques (autoroutes, rocade méditerranéenne, barrages, port Tanger méditerranée, extension d'autres ports, aménagement de sites touristiques, programmes d'habitat social etc.). Il s'agit de projets de grande envergure nécessitant la mobilisation de ressources importantes et dont la réalisation s'étale sur plusieurs années. Il convient de souligner, à cet effet, que la création du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social a marqué une nouvelle étape dans la promotion de ces programmes dont la mise en œuvre a bénéficié d'un soutien financier substantiel de ce Fonds. Dans un contexte de contraintes budgétaires, celui-ci a apporté, ainsi, un précieux concours à la réalisation de nombreux projets structurants du territoire national.
92. Afin d'élaborer un cadre global de référence pour la planification de l'infrastructure, un débat national a été organisé, durant la période 2000-2001, sur la problématique de l'aménagement du territoire et les conditions de promotion d'une politique nationale adéquate en la matière. Ces travaux ont abouti à l'établissement du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) et de la Charte d'Aménagement du Territoire (CAT) dont l'objet est de définir, selon une vision prospective,

les principes généraux à faire respecter par les acteurs d'aménagement et de développement et les règles à observer lors de la planification et de la mise en œuvre des actions. L'année 2001 a été également marquée par l'institution du Conseil Supérieur de l'Aménagement du Territoire qui a entériné les documents du SNAT et de la CAT lors de sa première session, en mai 2004.

#### **a- L'énergie**

93. En matière d'énergie, le Plan a prévu l'augmentation de la puissance installée, principalement à travers la réalisation du complexe hydroélectrique de Dchar El Oued-Ait-Messaoud, le transfert de l'énergie par pompage d'Afourer, l'extension de la centrale thermique d'Addakhla et la construction de la centrale thermique de Tahaddart dans le cadre de la production concessionnelle. En outre, le Plan a prévu une réforme du secteur électrique, une révision du cadre incitatif de la recherche en hydrocarbures, l'introduction progressive du gaz dans l'activité économique et l'amélioration du taux d'électrification rurale.
94. Les réalisations en matière d'énergie, notamment en ce qui concerne la production électrique, sont globalement conformes aux objectifs du Plan. Néanmoins, le coût de l'énergie pour les entreprises reste plus élevé que dans certains pays concurrents. Il convient toutefois de signaler que l'Etat a consenti, depuis l'année 2000, des baisses du tarif de l'électricité de 17% et 10%, respectivement pour les secteurs industriel et agricole, soit une réduction globale pour l'industrie de 28% depuis 1996. L'Etat a également soutenu les prix intérieurs des hydrocarbures par un système de subventions qui a permis d'atténuer les effets des fortes hausses des cours du marché. Le montant annuel des subventions<sup>13</sup> accordées à ce titre, s'est élevé à 2,8 milliards de DH, entre 2000 et 2003. En outre, et en perspective de la libéralisation du secteur électrique européen en 2005, une réforme envisageant l'ouverture progressive du marché marocain à la concurrence est entamée et la création d'une bourse de l'électricité est à l'étude. Par ailleurs, un effort important a été consenti en matière d'électrification rurale ayant porté le taux de desserte des douars<sup>14</sup> à 72% en 2004, dépassant légèrement l'objectif de 70% retenu au Plan.
95. Concernant le gaz naturel, des études techniques et économiques ont été réalisées en collaboration avec des opérateurs gaziers sur l'approvisionnement et l'exploitation du gaz naturel liquéfié. Aussi, l'introduction du gaz naturel dans la production électrique a-t-elle déjà été concrétisée par la construction de la centrale à cycle combiné de Tahaddart qui entrera en service en 2005.
96. L'Etat a également procédé, au cours du Plan 2000-2004, à l'amélioration du cadre incitatif de la recherche pétrolière par l'amendement du code des

hydrocarbures et de son décret d'application, ce qui a conduit à un regain d'intérêt pour la recherche en hydrocarbures au Maroc et l'octroi, depuis cette date, de 47 permis de recherche et 8 autorisations de reconnaissance.

#### **b- Les routes**

97. Concernant les routes rurales, le Plan 2000-2004 a retenu un objectif de 2210 km par an. Cet objectif n'a été atteint qu'à hauteur de 68,5%, en raison notamment des contraintes budgétaires et du retard pris dans la création de la Caisse pour le financement des routes qui n'est intervenue qu'en 2004. En matière de maintenance du réseau routier national, les réalisations annuelles ont atteint, malgré les restrictions budgétaires, environ 75% de l'objectif retenu. Par ailleurs, le Plan a prévu l'extension du réseau autoroutier à raison de 100 km par an (pour atteindre l'objectif d'un total de 1500 km à l'horizon 2010) et la construction de la rocade méditerranéenne (plus de 500 km). Un contrat programme a été signé entre l'Etat et la société nationale des Autoroutes du Maroc en vertu duquel celle-ci bénéficiera, en 2004 et pour les quatre années suivantes au delà de la période du Plan, d'une contribution budgétaire de 1.600 millions de DH. Elle bénéficiera, également, de la garantie de l'Etat au titre des emprunts concessionnels (5.916 MDH) et obligataires (2.000 MDH) pour le financement de ses investissements. Les réalisations dans le domaine des autoroutes sont globalement conformes aux objectifs retenus.

#### **c- Les transports**

98. Conformément aux objectifs du Plan, le transport routier a connu la mise en œuvre de certaines réformes, dont celle relative à la libéralisation du transport routier de marchandises. Ainsi, un cadre législatif et réglementaire a été élaboré en vue de mettre fin au monopole de l'Office National des Transports sur l'affrètement, de déréglementer les tarifs et d'adopter des mesures consacrant le professionnalisme et la capacité financière pour l'exercice de l'activité de transport routier de marchandises. Cependant, le processus de parachèvement de la réforme visant à moderniser l'ensemble du secteur de transport routier a marqué le pas. La réforme du système de transport routier de voyageurs est encore à l'étude. Quant à la sécurité routière, le ministère de l'Equipement et du Transport a mis en œuvre une stratégie d'urgence qui couvre la période 2003-2005 et s'articule autour de sept axes: la coordination et la gestion de la sécurité routière à un niveau plus élevé; la législation; le contrôle et la coercition; la formation des conducteurs; l'amélioration de l'infrastructure; le renforcement du système de secours des victimes des accidents de la route et, enfin, l'information, la sensibilisation et l'éducation en matière de sécurité routière. Une évaluation périodique des effets de cette stratégie est nécessaire pour en apprécier l'efficacité.

99. Dans le domaine du transport ferroviaire, les résultats obtenus en matière d'investissement sont conformes aux objectifs fixés dans le Plan. Un contrat programme liant l'Etat et l'ONCF et couvrant la période 2002-2005 a, en effet, été établi pour la réalisation d'un investissement global de 7,8 milliards de DH. Concernant le volet institutionnel, les mesures entreprises ont porté notamment sur l'adoption, en 2004, de la loi visant la libéralisation de la gestion des activités ferroviaires et la transformation de l'ONCF en société anonyme.
100. Pour ce qui est des réalisations dans le domaine du transport aérien, l'accent a été mis, dans le cadre du Plan, sur le renforcement de la capacité d'accueil des aéroports, la modernisation de leurs installations et équipements techniques, la libéralisation du secteur qui a été entamée en février 2004 et la création d'un opérateur national spécialisé dans le transport touristique à bas prix. Un référentiel de régulation du transport aérien pour définir les règles de concurrence et de transparence entre les opérateurs est en cours d'élaboration. La réforme entreprise vise à attirer des opérateurs internationaux tout en protégeant le marché régulier domestique en ouvrant cette activité aux seules compagnies nationales ayant un droit de cabotage.
101. Dans le secteur portuaire, les efforts déployés ont, conformément aux objectifs du Plan, concerné essentiellement l'extension des ports, la maintenance et les grosses réparations des diverses infrastructures. Par ailleurs, l'année 2003 a été marquée par le lancement des travaux du port Tanger-Méditerranée, dont la mise en service est prévue pour 2007, et qui est venu se substituer au projet du port Atlantique prévu par le Plan. Ce port, dont la réalisation devrait nécessiter une enveloppe de 12 milliards de DH. Ce projet aura un impact important sur l'emploi dans la région et constituera le noyau d'un complexe économique comprenant également une zone d'activité commerciale, une zone touristique, des zones franches industrielles situées dans la région de Tanger-Tétouan et des infrastructures de connexion (liaisons routières et ferroviaires).
102. Concernant le transport maritime, un projet de réforme a été élaboré. L'institution d'un pavillon économique, le développement et la régulation du trafic de lignes régulières et l'amélioration du cadre social des gens de la mer constituent les trois principaux axes de cette nouvelle réforme. De même, l'Etat est intervenu, dans le cadre du contrat programme 2002-2005 qui le lie à la Compagnie Nationale de Navigation, en vue de sa restructuration et de l'augmentation de son capital de 295 millions de DH souscrite par des banques nationales.

#### **d- Les télécommunications**

103. La libéralisation du secteur des télécommunications a permis de diversifier et de rehausser la qualité des services offerts au citoyen et à l'entreprise. Certains objectifs retenus par le Plan, dans ce domaine, ont été déjà largement dépassés à la fin de 2003. En effet, l'évolution du marché a connu, entre 1999 et 2003, une croissance remarquable portant le nombre d'abonnés au téléphone de 1,8 million à plus de 7 millions (dont plus de 80% d'abonnés au mobile) contre 4,6 millions d'abonnés prévus par le Plan. Malgré ces progrès, le ratio (nombre d'abonnés pour 100 habitants) qui se situait en 2003 à près de 25, demeure parmi les plus faibles de la région méditerranéenne (68,5 en Turquie, 35,5 en Jordanie et 31 en Tunisie). Si l'on se limite aux seules lignes fixes, qui constituent un critère adopté dans plusieurs comparaisons internationales, le Maroc compte à peine 4 lignes pour 100 habitants à la même date. Néanmoins, les perspectives restent prometteuses en raison de l'introduction prévue de nouveaux opérateurs, de la diversification de l'offre et de la tendance baissière des tarifs proposés aux clients. La qualité du service s'inscrit également en amélioration continue.

#### **e- L'eau**

104. Le Plan 2000-2004 a consolidé la politique de mobilisation des ressources potentielles et a orienté davantage les efforts vers une meilleure gestion de la demande en eau. La priorité a été accordée aux ouvrages destinés essentiellement à l'eau potable. Une enveloppe de 5,7 Milliards de DH a été programmée au Plan, au titre de la mobilisation de nouvelles ressources en eau. Les réalisations ont porté sur des études générales et d'autres spécifiques à des sites potentiels et sur la construction d'un certain nombre d'ouvrages hydrauliques (achèvement de sept barrages et lancement des travaux de cinq autres). Le rythme des réalisations est globalement conforme aux prévisions.
105. En matière de desserte en eau potable, le taux de branchement en milieu urbain est passé<sup>15</sup> de 85% en 1999 à 88% en 2002. En milieu rural, le taux d'accès à l'eau potable a connu un accroissement notable en passant<sup>16</sup> de 38% en 1999 à 55% en 2003. L'objectif retenu à l'horizon du Plan est de 62%.
106. Pour faire face à la rareté des ressources en eau, une nouvelle politique de gestion de la demande a été mise en oeuvre. Des réformes touchant au cadre légal et institutionnel ont été entreprises. Elles visent à promouvoir la gestion décentralisée des ressources (par des Agences de bassins hydrauliques), la rationalisation de leur utilisation, la protection de la qualité de l'eau et l'articulation du Plan National de l'Eau (en cours de

finalisation) et des Plans Directeurs d'Aménagement Intégré des Ressources en Eau dans les bassins hydrauliques.

#### **f- L'assainissement**

107. Le secteur de l'assainissement connaît un retard considérable au regard des besoins du pays dans ce domaine. Pour résorber le déficit et faire face aux besoins des usagers au cours de la prochaine décennie, le secteur nécessiterait un investissement annuel de plus 4 Milliards de DH (dont 87% pour l'assainissement liquide).
108. Face à l'ampleur de ces besoins, les collectivités locales n'ont programmé, au cours de la période du Plan 2000-2004, qu'un investissement annuel moyen de 45 Millions de DH, ce qui dénote leur incapacité à relever le défi de l'assainissement dans un proche avenir. Les expériences menées dans certaines grandes villes indiquent que la voie de la concession semble constituer une solution appropriée. Sa généralisation à l'ensemble des villes nécessite, toutefois, la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat, de nature à clarifier les responsabilités des partenaires et à stimuler l'investissement privé.
109. Pour pallier en partie ces insuffisances, une loi étendant les attributions de l'ONEP à l'assainissement liquide a été promulguée en septembre 2000. L'Office a ainsi étendu son intervention à l'assainissement dans les villes et les centres où il distribue l'eau potable, sur la base de contrats qui le lient aux collectivités locales concernées. Dans le cadre de cette nouvelle activité, l'ONEP a engagé un programme d'investissement, sur la période 2003-2007, évalué à 3.595 Millions de DH.

\*\*\*

110. Globalement, les efforts déployés par l'Etat en vue de renforcer les réseaux des différents modes de transport, d'alimentation en eau et en électricité ont permis de répondre à une bonne partie aux besoins exprimés par l'appareil de production et par la population. Toutefois, les progrès enregistrés concernant le renforcement et la modernisation des différents types d'infrastructures, reste relativement lent par comparaison aux pays concurrents, sans pour autant constituer un handicap à la compétitivité de l'économie.

## **2- La mise à niveau du cadre institutionnel de l'entreprise**

111. Les dispositions prévues par le Plan pour l'amélioration du cadre institutionnel de l'entreprise ont essentiellement concerné l'incitation aux investissements, la concurrence, le cadre institutionnel des relations de travail et la promotion des exportations.

### **2.1- Le cadre incitatif aux investissements**

112. Le Plan a préconisé la mise en œuvre des dispositions de la charte des investissements. Tout en relevant les retards pris dans la mise en œuvre de dispositions fondamentales dont notamment la réforme de la fiscalité locale, il y est à noter l'entrée en application, respectivement en 1998 et 2001, des dispositions concernant les réductions de l'IS et de l'IGR au profit des sociétés s'implantant dans certaines préfectures ou provinces, et celles se rapportant à l'octroi d'avantages supplémentaires pour les investissements répondant à des critères spécifiques. Les interventions du Fonds Hassan II pour le développement économique et social sont venues renforcer les moyens de financement du dispositif d'incitation et contribuer à la promotion de certains secteurs porteurs et d'infrastructures d'accueil. La création, en 2003, de 16 Centres Régionaux d'Investissement (CRI), en application des Hautes Instructions Royales, constitue une avancée prometteuse en matière de résolution des problèmes liés aux procédures d'investissement au niveau territorial. Cependant, des contraintes liées au transfert du pouvoir de décision et des moyens humains et matériels auraient réduit l'efficacité des actions des CRI.
113. Dans le même cadre, la charte a prévu la promotion de zones franches d'exportation. C'est ainsi que l'incitation fiscale concernant ce régime a été renforcée par la baisse de l'IS et de l'IGR. En effet, le taux de l'IS est passé de 10% durant les 15 premières années d'exploitation du projet à une exonération totale pendant les cinq premiers exercices comptables, à compter de la date d'entrée en exploitation du projet, et d'un assujettissement au taux réduit de 8,75% au cours des dix années successives suivantes. Pour l'IGR, la modification a consisté en une exonération totale durant les cinq premières années d'exploitation et sa réduction de 80% durant les dix premières années au lieu de quinze auparavant.
114. Par ailleurs, dans le cadre de la simplification et de l'harmonisation du système fiscal prévues par le Plan, plusieurs mesures ont été prises dans l'attente de l'élaboration d'un code général des impôts qui devrait harmoniser les dispositions et les mesures fiscales. En outre, la généralisation du système de gestion intégrée des impôts et le

renforcement des mécanismes de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale n'ont pas encore été finalisés.

## **2.2- La concurrence et l'accès aux marchés**

115. Un cadre spécifique à la concurrence a été instauré, à la suite de la promulgation de la loi de 1999, en vertu de laquelle le Conseil de la Concurrence a été institué. Ce conseil, qui devrait assumer un rôle consultatif en matière de suivi des structures du marché et des pratiques concurrentielles, n'est pas encore pleinement opérationnel. Des efforts ont été déployés en matière de sensibilisation des opérateurs, de rationalisation et de privatisation des entreprises publiques ainsi qu'en matière de démonopolisation des activités économiques.

## **2.3- Le code du travail**

116. La révision du code du travail a été l'une des réformes les plus importantes prévues par le Plan, compte tenu de son rôle dans l'instauration de la paix sociale. Ce code a répondu à la préoccupation de la flexibilité à travers l'institution de contrats à durée déterminée et la possibilité pour les chefs d'entreprise de répartir les heures de travail en fonction des besoins. Pour les travailleurs, ce code a consacré l'interdiction du travail obligatoire, la protection de la santé et le droit syndical. Par ailleurs, la loi a ramené la durée hebdomadaire du travail de 48 à 44 heures, pour le secteur privé industriel et a instauré les commissions de conciliation. Cependant, les décrets d'application du code de travail relatifs à la réglementation de la grève et aux indemnités de perte d'emploi, ne sont pas encore adoptés.

## **2.4- La promotion des exportations et l'intégration à l'économie mondiale**

117. La stratégie de promotion des exportations, prévue par le Plan, a été axée sur la simplification des procédures du commerce extérieur, la révision du cadre incitatif, le renforcement des efforts visant l'amélioration de la promotion des exportations et la dynamisation des relations commerciales.
118. Les efforts accomplis en matière de simplification des procédures du commerce extérieur ont été satisfaisants, notamment dans le domaine de la douane et des circuits bancaires. L'incitation à l'exportation a concerné la réduction du coût de l'électricité, l'application du système du draw-back sur l'énergie et l'amélioration du dispositif incitatif en faveur des établissements installés dans les zones franches d'exportation.

119. En vue de la dynamisation des relations commerciales, le Maroc a signé en 2004, l'accord de libre échange avec les Etats-Unis d'Amérique et un autre avec la Turquie. En plus, et en exécution de l'appel d'Agadir, un accord a été signé en février 2004, visant l'instauration de la zone arabe de libre-échange à l'horizon 2005 entre l'Egypte, la Jordanie, la Tunisie et le Maroc. Par ailleurs, l'accord relatif au volet agricole avec l'Union européenne a été finalisé.

### **3- La mise à niveau des entreprises**

120. Le plan a consacré la mise à niveau des entreprises comme un axe fondamental de la stratégie de développement. A cet égard, des programmes spécifiques ont été conçus notamment avec l'appui de l'Union européenne. Ils s'articulent principalement autour de quatre composantes : le diagnostic, l'appui aux associations professionnelles, la promotion de la recherche-développement et le volet du financement.

#### **3.1- Les programmes de mise à niveau**

121. Le Centre Euro-Maroc qui devait jouer un rôle central dans le diagnostic et l'étude des plans de mise à niveau des unités productives n'a pas eu le succès escompté. Seules 363 entreprises<sup>17</sup> et un peu plus d'une dizaine d'associations professionnelles ont bénéficié de l'appui du Centre à fin juin 2004. Dernièrement, les attributions de celui-ci ont été rétrocédées à l'Agence Nationale de la PME.
122. Le programme d'assistance aux associations professionnelles, visant le renforcement de leur capacité d'appui, de conseil et d'assistance aux entreprises, n'a démarré qu'en décembre 2001 mais sa durée a été prolongée jusqu'en juin 2005. A fin décembre 2004, 40 associations<sup>18</sup> ont déjà engagé des actions pour 52 millions de DH dont 78% pris en charge par le programme. Le budget opérationnel de ce dernier a été engagé à hauteur de 91%. Malgré la modestie de ses ressources, ce programme a eu un impact tangible sur les associations qui ont assisté à un accroissement de leurs adhérents et de leurs ressources, à un renforcement de leurs structures, à une optimisation de leur gestion et enfin à l'instauration de nouvelles relations de proximité avec les entreprises à travers des actions de communication et d'information.
123. En matière de recherche-développement, les actions entreprises ont porté sur la vulgarisation des nouvelles dispositions incitatives et le lancement du programme pilote de mise en place des structures d'interface pour la valorisation de la recherche dans les universités marocaines, qui est opérationnel depuis 2000. Les actions ont, également, concerné la mise en place du "Fonds de Solidarité Prioritaire" pour la valorisation de la recherche et l'encouragement à la création et au développement

d'entreprises innovantes, ainsi qu'à la mise en place du réseau de diffusion technologique, du Réseau de Génie Industriel et du Réseau Maroc Incubation et Essaimage. Cependant, l'impact de la recherche sur l'entreprise reste limité, en raison de la dispersion des sources d'information et des résultats des recherches ainsi que de l'absence d'interactions structurées entre le monde de la recherche et celui de l'entreprise.

124. Concernant le financement de la mise à niveau des entreprises, d'importantes mesures ont été concrétisées dont la plupart sont entrées en application en 2003. Elles concernent la mise en place d'instruments de garantie des crédits bancaires (dont le fonds de mise à niveau FOMAN) ; des lignes de crédits bancaires dans le cadre de la coopération bilatérale et des instruments pour le renforcement des fonds propres des entreprises (dont la ligne de capital risque BEI) destinée à financer des prises de participation directe des banques marocaines et de la société Moussahama dans des projets d'investissement. D'autres fonds ont été institués et ont concerné la restructuration et la mise à niveau de secteurs stratégiques : RENOVOTEL pour le tourisme, FORTEX pour le textile et l'habillement et le fonds de dépollution industriel (FODEP). Les dispositions prises en faveur de l'entreprise ont généralement bénéficié aux entreprises organisées et particulièrement aux grandes. Les petites et moyennes entreprises (PME), qui constituent environ 95 % du tissu productif national et qui sont les plus vulnérables à l'ouverture requièrent des mesures spécifiques d'accompagnement. Celles-ci n'ont pas accès aux moyens financiers nécessaires et ne bénéficient pas de l'encadrement institutionnel adéquat.

### **3.2- L'appui à la petite et moyenne entreprise**

125. Outre les programmes visant la mise à niveau des entreprises, la PME a fait l'objet d'un traitement particulier dans le cadre d'une charte spécifique à cette catégorie d'entreprises. Promulguée en 2002, celle-ci, tout en donnant pour la première fois une définition claire à la PME, a prévu un cadre institutionnel et des mesures d'incitation fiscale et de financement spécifiques.
126. Sur le plan institutionnel, l'Agence Nationale de la PME (ANPME) a été mise en place en 2002. Conçue en tant que structure légère, elle joue le rôle d'interlocuteur unique, coordonne les actions de l'Etat et opère au niveau local et régional, à travers des réseaux d'alliances formés de PME d'associations professionnelles, de fédérations et de collectivités locales. Bien que les textes d'application de la charte n'aient pas encore vu le jour, certaines dispositions ont été concrétisées dans d'autres cadres. C'est ainsi qu'un programme de développement des réseaux d'accompagnement

des PME avec l'appui de l'Agence Française de Création d'Entreprises (AFCE) a été lancé et a contribué, dans une première étape, à la création de 8 maisons de la jeune entreprise devant accompagner les jeunes unités dans leur développement et leur mise à niveau, et répondre à leurs besoins en matière d'accueil, d'assistance et de conseil, de formation, d'accès à l'Internet et d'hébergement.

127. Par ailleurs, une charte de partenariat " Grandes entreprise-PME " a été établie et a abouti, dans une première étape, à une réflexion sur la définition d'un cadre juridique de la sous-traitance.
128. En outre, des actions d'appui et d'accompagnement des entreprises, reposant sur les associations professionnelles, ont été opérées notamment, dans le cadre de la coopération avec l'ONUDI et l'Agence Allemande de Coopération Technologique " GTZ ". Néanmoins, le réseau associatif d'accompagnement de l'entreprise ne s'est pas développé, comme prévu, les dispositions concernant l'octroi du statut d'utilité publique, inscrites dans la charte, n'ont pas été mises en application.
129. Sur le plan du financement de la PME, des instruments spécifiques ont été mis en œuvre, principalement le Fonds de Garantie Français pour la mise à niveau des PME (FOGAMAN), le fonds de garantie des prêts à la création de la jeune entreprise et le fonds de garantie MEDA 1 pour le projet d'appui aux institutions financières de garantie aux PME (PAIGAM). Ces instruments ont été accompagnés de fonds de capital-risque et de lignes étrangères de financement à moyen terme notamment avec la France, l'Espagne, l'Italie, le Portugal et l'Allemagne.
130. La multiplicité des lignes de crédits et des fonds de garantie offre des ressources consistantes qui restent toutefois peu utilisées. En fait, l'accès au financement de la PME demeure entravé par l'inadaptation des mécanismes structurels et institutionnels. Le diagnostic effectué, sur la demande du Maroc, par la Caisse de Dépôt et de Consignation (France), a mis en relief les principales entraves au financement de la PME. Celles-ci résident essentiellement dans l'absence de délégation de pouvoirs concernant les décisions de crédit dans les banques, qui s'étend jusqu'aux petits dossiers ; le manque de qualification du personnel en charge du traitement du dossier des entreprises ; la forte rentabilité du secteur bancaire et surtout l'absence d'appropriation du système de garantie par les banques.

### **3.3- Les entreprises artisanales**

131. Dans le domaine de l'artisanat, les objectifs inscrits dans le Plan visent la promotion de l'entreprise artisanale et la mise à niveau du secteur. Pour ce faire, les actions prévues ont concerné principalement l'amélioration

de la compétitivité des entreprises et la promotion du produit artisanal. Les moyens préconisés pour ce faire, consistent en l'organisation des métiers et l'instauration d'une couverture sociale ; la réorganisation des chambres d'artisanat et l'amélioration de la représentativité des activités ; la création de nouveaux espaces de production ; la normalisation et l'amélioration de la qualité des produits ; le développement de la formation professionnelle et l'adoption d'une stratégie marketing.

132. Le processus de mise à niveau du secteur s'est traduit par l'élaboration d'un livre blanc, à la base d'un projet de charte qui reprend les dispositions contenues dans le Plan. Si des mesures concernant l'environnement de l'entreprise ont été mises en oeuvre, en particulier au niveau de la formation et de la création de nouveaux villages et zones d'activités artisanales, force est de constater que, sur le plan institutionnel, le projet de charte n'a pas abouti et que les textes portant sur la réorganisation des métiers et des chambres d'artisanat n'ont pas encore vu le jour.
133. Au niveau de l'environnement des affaires, hormis le volet des infrastructures d'accueil et l'institution des CRI, des efforts restent à déployer pour favoriser davantage l'investissement. Ces efforts concernent, notamment, la réforme de l'administration et de la justice, le droit des affaires, la gouvernance locale, la transparence des marchés, la formation des ressources humaines et le financement de l'investissement surtout pour la PME. En outre, la mise à niveau de l'entreprise a été aussi limitée par une insuffisante appropriation du programme d'E.M.E<sup>19</sup> par l'entreprise marocaine.

\* \* \*

134. En conséquence, La compétitivité de l'économie marocaine est restée relativement limitée en dépit des réformes entamées comme en témoignent les difficultés que connaît le commerce extérieur. Selon l'observatoire de la compétitivité internationale de l'économie marocaine (OCIEM) et du Forum Economique Mondial (WEF), le Maroc se place, dans le domaine macroéconomique, dans le groupe des pays à résultats intermédiaires, tranche inférieure, très proche de l'Indonésie et de l'Argentine, mais assez loin de la Malaisie et de la Thaïlande, pays faisant partie du panel<sup>20</sup>.
135. En terme de capacité des infrastructures et de qualité des services offerts le Maroc est resté en retard par rapport aux pays du panel : les trois quarts des pays concurrents ont aujourd'hui une densité de téléphonie fixe 3 à 15 fois plus élevée qu'au Maroc. En ce qui concerne le cadre institutionnel des affaires, la mise en place des Centres Régionaux d'Investissements a permis de ramener le délai de création d'entreprises à 11 jours au niveau

national et entre deux à trois jours dans la Wilaya de Rabat. Néanmoins, la compétitivité de l'économie reste affectée par le retard des réformes dans les domaines de la justice et de l'administration.

136. La compétitivité de l'économie nationale reste handicapée également par la faible qualification des ressources humaines conjuguée aux disparités sociales et spatiales comme il sera développé ci-après.

**LA VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES  
ET LE DEVELOPPEMENT SOCIAL**

### **III- La valorisation des ressources humaines et le développement social**

137. Si la croissance économique et ses préalables en terme de mise à niveau du tissu productif vise à assurer un niveau de vie décent à la population, elle dépend également de la qualification des ressources humaines et du niveau de participation des populations dans l'oeuvre du développement. A cet égard, le Plan 2000-2004 a préconisé une politique sociale qui favorise la valorisation des ressources humaines et la réduction des déficits sociaux. En portant, à la fois, sur l'éducation, la formation, l'alphabétisation, l'habitat, la couverture sociale, les disparités sociales et régionales, la lutte contre la pauvreté notamment en milieu rural, le développement social programmé par le Plan devrait contribuer à conforter le développement humain.
138. L'indice du développement humain (IDH)<sup>21</sup> a connu, à la veille du Plan, de 1995 à 1999, un rythme de progression de 1,3 % par an en moyenne. Au cours des trois premières années du Plan, de 2000 à 2002, cette croissance de l'IDH a été de 2,3% sans toutefois atteindre le rythme enregistré dans les pays à développement humain moyen (3,0%) ou dans le monde en général (2,7%).
139. La modestie du rythme de croissance de l'IDH est attribuable, principalement, à l'incidence élevée de l'analphabétisme, notamment des femmes rurales. De plus sa répartition reste très inégale. A la veille du Plan, en 1998/99, l'IDH s'est situé pour les femmes rurales à un niveau comparable à celui des pays les moins avancés, entre 0,439 à Marrakech-Tensift-Al Haouz et 0,511 au Grand Casablanca. Parallèlement, en milieu urbain, l'IDH a été supérieur de 40% (0,693) à celui du milieu rural (0,501).

#### **1- Les aspects démographiques**

140. En attendant que le recensement général de la population et de l'habitat de 2004 livre ses résultats concernant les structures et les principaux phénomènes démographiques du pays, il y a lieu, d'ores et déjà, de noter que, d'après des données publiées récemment par le ministère de la santé, le processus de transition démographique au Maroc continue avec d'autant plus de force qu'il convient d'anticiper ses répercussions notamment sur la structure par âge de la population.
141. Entre 1995 et 2002, la fécondité (mesurée par l'indice synthétique de fécondité) a poursuivi sa tendance baissière passant de 3,1 enfants par femme à 2,5. Si la baisse a été plus nette en milieu rural, où le nombre moyen d'enfants par femme est passé de 4,1 à 3, force est de relever que,

malgré une baisse moins intense, la fécondité urbaine a atteint, vers 2002, le seuil de remplacement des générations, soit 2,1 enfants par femme.

142. Cette tendance démographique ne manquera pas d'une part, d'accélérer le processus de réduction de la part des jeunes de moins de 15 ans et, d'autre part, en raison des comportements plus féconds enregistré par le passé, de renforcer aussi bien l'effectif que la part des adultes en âge d'activité, induisant une plus forte pression sur le marché de travail. A terme, la population âgée verra sa part, aussi bien que son effectif, atteindre des niveaux qui annoncent un processus inexorable de vieillissement démographique.
143. Dans l'optique d'une meilleure intégration de la variable démographique dans la stratégie de développement économique et social, la Commission Supérieure de la Population, les Comités Techniques et les Commissions Régionales de la Population, redynamisés à la veille du plan, ont été chargés d'élaborer et de coordonner les politiques gouvernementales dans le domaine démographique et de veiller à leur intégration dans les plans de développement aux niveaux national et régional.
144. Si ces commissions ont, jusqu'à présent, élaboré quatre rapports (2000, 2001, 2002, 2003), ayant pour objectif de contribuer à l'éclairage de la vision des problèmes de population au Maroc, force est de souligner que, du fait du caractère descriptif de ces rapports et de l'insuffisance de leur vulgarisation, ils n'ont eu que peu d'impact sur les actions de développement économique et social du pays.

## **2- La valorisation des ressources humaines**

145. Cinq années après l'entrée en vigueur des dispositions de la charte nationale de l'éducation et de la formation, le Maroc connaît encore un taux élevé d'analphabétisme, et le système d'éducation et de formation reste caractérisé par la non généralisation de la scolarisation au primaire et l'accès différencié au service public d'éducation, particulièrement pour l'enseignement secondaire et supérieur. Par ailleurs, le rendement du système reste marqué, sur le plan interne, par de forts taux de déperditions et, sur le plan externe, par un niveau élevé du chômage des lauréats de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

## **2.1- L'alphabétisation**

146. La stratégie d'alphabétisation retenue dans le Plan 2000-2004 vise l'amélioration de la rentabilité des programmes menés par des opérateurs publics, le partenariat avec les composantes de la société civile et la mise en place de mécanismes permettant de mener des actions diversifiées de formation dans les secteurs économiques productifs.
147. Des efforts importants ont été déployés au niveau des effectifs alphabétisés qui seraient passés de 123.500 bénéficiaires en 1997-1998 à 720.000 en 2002-2003, avec un taux de féminisation d'environ 80%. Le taux d'analphabétisme demeure toutefois élevé, de l'ordre de 45% d'après l'enquête sur la consommation et les dépenses des ménages de 2001. Si tout porte à croire que l'objectif de 35% retenu dans le Plan ne sera pas atteint, il faudra attendre les résultats du recensement de la population pour connaître la situation réelle de l'analphabétisme dans le pays.

## **2.2- L'enseignement primaire et secondaire**

148. Au niveau de l'enseignement primaire et secondaire, le taux de scolarisation<sup>22</sup> des enfants de 6 à 11 ans a notablement progressé passant de 79% à la veille du Plan à 92% en 2003-2004. Cette amélioration a été très marquée en milieu rural puisque ce taux est passé, durant cette période, de 69% à 88% ; en milieu urbain, il a augmenté de 90% à 97%. Il convient de remarquer que, malgré cette progression, l'objectif, retenu par le Plan de généralisation de la scolarisation, n'a pas pu être atteint; la marge restante concerne des zones difficilement accessibles ou des couches sociales qui manifestent encore des résistances à la scolarisation pour des raisons économiques et sociales.
149. Quant à l'enseignement secondaire collégial, le taux brut de scolarisation est passé au niveau national de 51,4% en 1999-2000 à 60,3% en 2003-2004. Cette progression a bénéficié également au milieu rural, où ce taux est passé de 14,7% à 23,4% durant la même période.
150. Dans l'enseignement secondaire qualifiant, le taux brut de scolarisation demeure encore faible surtout en milieu rural. En effet, en 2003-2004, ce taux n'atteint pas les 32% au niveau national et dépasse à peine 4% en milieu rural.
151. Sur le plan institutionnel, les actions ont porté sur la création des académies régionales d'éducation et de formation, la redéfinition des statuts de l'enseignement préscolaire et de l'enseignement scolaire privé, l'institution de l'obligation de suivre l'enseignement fondamental pour les enfants âgés de 6 à 15 ans (au lieu de 7 à 13ans

en vigueur auparavant) ainsi que la publication de la loi relative à l'enseignement originel.

152. Il est à noter par ailleurs que, au titre de l'année scolaire 2003-2004, l'enseignement de l'Amazigh a été introduit dans 345 écoles pilotes du cycle primaire.
153. De manière générale, la faiblesse du rendement du système éducatif peut être attribuée à plusieurs facteurs ayant trait aux problèmes de financement et de coordination. La situation dans le milieu rural est aggravée par les déficiences au niveau de l'infrastructure de base (eau, électricité, réseau routier et autres commodités) et par l'insuffisance du nombre de collèges et de cantines scolaires.

### **2.3- La formation professionnelle**

154. Ce secteur a connu, au cours de la période du Plan, un accroissement non négligeable des effectifs de stagiaires et de lauréats ainsi que du nombre d'établissements de formation. Ainsi, le nombre de stagiaires est passé de 133.019 à 186.417<sup>23</sup> entre 1999-2000 et 2003-2004, soit un accroissement annuel moyen de 9% ; celui des lauréats de 67.566 en 2000 à 78.377 en 2003<sup>24</sup>. Cette progression s'est appuyée sur le renforcement des capacités de formation grâce à l'ouverture entre 1999-2000 et 2003-2004 de 30 établissements du secteur public, l'extension de 12 établissements du secteur public et l'autorisation de 723 établissements de formation professionnelle privée, portant l'effectif global à 2.132 établissements. Cependant, même si le taux d'insertion des lauréats de la promotion 2001 s'est légèrement amélioré par rapport à celle de 2000 passant d'environ 60% à plus de 62%, ce niveau d'insertion montre que des efforts restent à faire pour améliorer l'adéquation de la formation aux besoins du marché du travail.
155. Sur le plan institutionnel, Le secteur de la formation professionnelle a connu l'adoption de la loi régissant l'apprentissage, le statut de la formation professionnelle privée, ainsi que l'amendement du décret portant création de la Taxe de la Formation Professionnelle (TFP). Par ailleurs, la formation en cours d'emploi a connu un développement sensible, particulièrement à travers les contrats spéciaux de formation dont la part des bénéficiaires a été estimée, en 2002, à 16% des salariés déclarés à la CNSS pour un objectif de 20% en 2004.

## **2.4- L'enseignement supérieur**

156. La période du Plan 2000-2004 a été marquée par la concrétisation de la loi organisant l'enseignement supérieur, son application effective n'ayant débuté qu'au cours de l'année universitaire 2003-2004. De ce fait, un programme avait été inscrit au Plan en vue de réduire la pression que subissent les établissements universitaires, les actions de réforme globale devant être financées sur la dotation provisionnelle de 3 milliards de DH allouée à l'ensemble du système d'éducation et de formation.
157. Concernant l'évolution des effectifs, le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur universitaire public est passé, entre 1999-2000 et 2003-2004, de 250.111 à 277.428, soit une augmentation de 2,7%, en moyenne annuelle, contre 6,8% prévu pour la période quinquennale. Quant au secteur privé, il a accueilli 5% de l'effectif global des étudiants de l'enseignement en 2003-2004, contre 6% prévu au terme du Plan.
158. De manière générale, l'enseignement supérieur connaît un certain nombre de dysfonctionnements liés principalement à l'insuffisante intégration de l'université dans son environnement socio-économique et au faible niveau de rentabilité interne des formations académiques. Cette faiblesse engendre un surcoût considérable de la formation : 9 années en moyenne pour l'obtention d'une licence.
159. En conclusion, au regard des ressources financières qui lui sont allouées (près de 6,5% du PIB), les performances du système d'éducation et de formation ne sont pas à la hauteur des efforts consentis.

## **3- Le développement social**

160. Le développement social occupe une place importante dans la stratégie de développement retenue dans le cadre du Plan 2000-2004. Ses objectifs visent, principalement, la réduction des disparités en matière d'accès à l'éducation et à la santé de base, l'approvisionnement en eau potable et en électricité, le désenclavement et la lutte contre l'habitat insalubre. Le but est d'intégrer les couches marginalisées dans la vie économique, sociale et culturelle, de manière à préserver la dignité humaine et à consolider le tissu social. Dans ce cadre, l'évaluation de la dimension qualitative de la croissance économique fait ressortir une amélioration non négligeable des différents indicateurs sociaux. Cependant, des disparités persistent particulièrement entre les milieux urbain et rural.

### 3.1- La santé

161. L'état sanitaire de la population a connu une amélioration notable que confirment les principaux indicateurs. La mortalité infantile a baissé de 57 pour mille naissances vivantes en 1988-1992 à 40 en 1999-2003 et la mortalité juvénile a diminué au cours de la même période de 20 pour mille à 7 pour mille. Concernant l'espérance de vie à la naissance, elle serait passée de 68,8 ans en 1997 à 70,5 ans en 2003.
162. Pour consolider cette évolution, des efforts importants ont été réalisés en matière d'offre de soins de santé. En effet, l'augmentation de l'effectif des médecins de 9.922 en 1997 à 16.387 en 2003 s'est traduite par une amélioration de l'encadrement médical de la population, mesuré par le ratio « nombre d'habitants par médecin » qui est passé de 3.633 en 1997 à 1.836 en 2003, soit respectivement 3,6 et 5,5 médecins pour 10.000 habitants.
163. Concernant l'infrastructure sanitaire, le nombre d'hôpitaux est passé de 107 unités en 1997 à 127 en 2003 ; la capacité hospitalière s'est accrue de 479 lits, pendant la période, pour atteindre 26.257 lits. L'effort a surtout porté sur les Etablissements de Soins de Santé de Base (ESSB) dont le nombre a progressé de 26% entre 1997 et 2003. Ceci a permis d'améliorer le ratio « nombre d'habitants par ESSB » de 14.012 en 1997 à 12.241 en 2003. En milieu rural, et pour la même période, ce ratio est passé de 9.225 à 7.041.
164. Cependant, cet effort ne s'est pas accompagné d'une amélioration de la qualité des soins, particulièrement en milieu rural, à cause du manque de personnel de santé (en 2004, 218 ESSB ne sont pas encore fonctionnels par manque de personnel médical et paramédical) ; le taux d'encadrement médical de la population reste en deçà de celui des pays comparables qui est de 6 à 7 médecins pour 10.000 habitants. Si l'on juge par le niveau élevé de la mortalité maternelle (dont le taux est évalué, en 1995-2003, à 227 décès pour 100.000 naissances), le rendement du système sanitaire marocain demeure modeste.

165. Par ailleurs, les disparités entre milieu urbain et milieu rural constituent un autre facteur caractérisant l'état de santé des populations. C'est ainsi que le taux brut de mortalité est nettement plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (respectivement 6,7 pour mille et 4,7 pour mille en 2003-2004). La mortalité maternelle enregistre, elle aussi, des disparités importantes entre les deux milieux, pour la période 1995-2003 (187 décès dans l'urbain et 267 dans le rural pour 100.000 naissances).

### **3.2- L'habitat social**

166. Les orientations en matière d'habitat retenues au Plan 2000-2004, visaient la satisfaction des besoins en logements en milieu urbain ainsi que la mise en œuvre d'une politique permettant de faire face aux multiples dysfonctionnements qui caractérisaient le secteur à la veille du Plan. L'Etat devait, en conséquence, intensifier son engagement financier et rechercher de nouvelles modalités de promotion et de financement.
167. Les programmes initiés au cours du Plan pour la lutte contre l'habitat insalubre ont concerné environ 110.000 ménages. Dans le même cadre, d'autres programmes ont été lancés, notamment ceux de l'Aménagement des Zones d'Urbanisation Nouvelle (ZUN) et des Zones à Aménagement Progressif (ZAP). Dans ce cadre, les travaux ont été lancés au cours de l'année 2004 pour les villes nouvelles de Tamansourte à Marrakech et de Noor Zaer au sud de Rabat.
168. Le Discours Royal du 20 août 2001 est venu confirmer la place de l'habitat social en général et la lutte contre l'habitat insalubre en particulier parmi les grandes priorités nationales. Le secteur a ainsi bénéficié, dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'habitat social, de l'appui du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social et du Fonds de Solidarité de l'Habitat.
169. Ainsi, 16 conventions ont été signées pour la réalisation de 13.603 logements, 4.161 lots et 1.260 commerces ainsi que la régularisation de l'assiette foncière de 6.500 lots<sup>25</sup>. En outre, dans les provinces sahariennes un programme important a été mis en œuvre. Il porte sur la construction de 20.000 unités d'habitat, pour un coût estimé à 1.272,5 millions de DH, à la charge de l'Etat.
170. En dépit de ces efforts, le déficit en logements reste important. A fin 2002, les besoins ont été évalués à 1.240.000 logements dont 700.000 logements sociaux et 540.000 logements dans des quartiers à équiper.
171. Devant cette situation<sup>26</sup>, de nouvelles orientations ont été définies. C'est ainsi que de nouveaux objectifs ont été établis, en 2003, pour porter la

production annuelle de logements sociaux à 100.000 unités, en encourageant la production du logement social de faible valeur immobilière totale (moins de 120.000 DH). Pour soutenir cet effort, une première tranche de 3400 ha de terrains publics a été mobilisée et mise à la disposition des promoteurs publics et privés. Tous ces programmes sont parfois entravés par la lourdeur des procédures, mais un effort important a été déployé en vue de relancer les projets bloqués.

172. Les pouvoirs publics ont aussi mis en place un programme spécial des "Villes Sans Bidonvilles" visant l'éradication totale des bidonvilles à l'horizon 2010. Ce programme, d'un coût global de 17.118 millions de DH, concerne 213.320 ménages urbains répartis dans 70 villes. Une vingtaine de villes ont bénéficié au cours de l'année 2004 de la signature de "contrat ville sans bidonville" dont notamment Tanger, Larache, Fès, Meknès, Kénitra, Rabat, Salé, Mohammédia, Marrakech, Agadir. Le nombre de ménages concernés par les programmes de résorption des bidonvilles, dans ces villes, est de plus de 150.000 ménages.
173. Parallèlement, des mesures d'accompagnement ont été entreprises concernant notamment le redressement des organismes publics. En effet, la refonte en cours des Organismes Sous Tutelle (OST) vise à assurer la mise à niveau de ces organismes, à corriger les dysfonctionnements qui caractérisent leurs structures et leurs activités, à développer de nouvelles synergies dans leurs actions et à mettre en cohérence les interventions publiques dans le domaine de l'habitat. Cette réforme a pour objet le regroupement de ces organismes en un ensemble cohérent, le groupe Al Omrane, constitué d'une société Holding au niveau central et de sociétés régionales filiales. La première étape de ce processus de restructuration des organismes sous-tutelle s'est concrétisée par la fusion de l'ANHI, la SNEC et la Société Attacharouk, intervenue en juin 2004. L'année 2004 a connu aussi la poursuite de l'effort de mise à niveau financière de ces établissements par la liquidation de leur dettes vis-à-vis du CIH et leur capitalisation pour un montant d'environ 900 millions de DH.
174. Par ailleurs, suite au Discours Royal d'Al Hoceima en date du 25 mars 2004, des amendements ont été apportés aux lois 12 /90 sur l'urbanisme et 25/90 sur les lotissements et morcellements. Les nouvelles dispositions contenues dans le projet de loi n°04-04 visent à responsabiliser tous les acteurs à différents niveaux : architectes, agences urbaines, présidents de communes, gouverneurs, promoteurs immobiliers, etc.
175. En matière d'urbanisme, et dans l'objectif de renforcer la couverture du territoire national par les agences urbaines, l'année 2004 a connu la création de 6 nouvelles agences portant ainsi leur nombre total à 21. Par ailleurs, pour raccourcir les délais d'octroi des autorisations de construire,

il a été décidé de généraliser l'expérience du guichet unique à toutes les agences urbaines.

176. De même, en matière de promotion de l'habitat au profit des couches sociales moyennes ou à faible revenu, de nouvelles mesures pour le financement ont été mises au point. Deux fonds de garantie ont vu le jour en 2003 : le premier (Fogaloge-Public) réservé aux fonctionnaires dont le revenu ne dépasse pas 72.000 DH par an et dont le coût du logement acquis ne dépasse pas 350.000 DH ; le deuxième fonds (Fogarim), destiné aux personnes à revenu modeste et non régulier (artisans et commerçants) et dont le coût du logement ne dépasse pas 200.000 DH. Dans le même cadre, un troisième fonds (Fogaloge-Privé) destiné aux employés du secteur privé affiliés à la CNSS est en cours de préparation. Par ailleurs, la loi des finances 2004 a élargi le micro-crédit au domaine de l'habitat et le Fonds de solidarité de l'habitat (FSH) a été autorisé à contribuer au financement des associations de micro-crédit dans un cadre conventionnel.
177. En matière d'encadrement juridique du secteur de la promotion immobilière, la période du plan 2000-2004 a connu la promulgation d'un ensemble de textes législatifs et réglementaires et notamment la loi sur la vente d'immeubles en l'état futur d'achèvement, la loi relative à la copropriété des immeuble bâtis, la loi relative à la location-accession et le décret approuvant le règlement de construction parasismique.

### **3.3- La couverture sociale**

178. En matière de couverture sociale, le Plan 2000-2004 a prévu plusieurs actions et mesures devant faire face aux incohérences et inadaptations du système de protection sociale. Les principales réalisations ont porté sur l'adoption des lois portant sur la couverture médicale, qui institue un système d'Assurance Maladie Obligatoire (AMO), sur le Régime d'Assistance Médicale (RAMED) au profit des couches vulnérables et nécessiteuses et sur les accidents du travail qui comprend des dispositions concernant l'obligation de l'assurance contre les accidents de travail et l'amélioration du système d'indemnisation.
179. A signaler également la création d'une Agence Nationale d'Assurance maladie chargée, d'une part, de la coordination entre la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale et, d'autre part, de l'encadrement technique de l'AMO et de la gestion financière du RAMED.

## **4- La réduction des disparités spatiales et la lutte contre la pauvreté**

### **4.1- Les disparités spatiales et sociales**

180. Le plan 2000-2004 s'est fixé l'objectif de réduire les inégalités sociales à travers la réduction des disparités régionales et entre zones urbaine et rurale, basée sur le développement des régions les plus défavorisées et du monde rural. Ceci devait se traduire par une atténuation des écarts essentiellement dans les domaines des niveaux de vie et de l'accès aux services sociaux de base.
181. Dans le domaine des niveaux de vie, en raison du taux modéré de la croissance économique, celui de la consommation des ménages n'a été, durant le quinquennat, que de 1,7% par an au lieu de 2,4%, objectif fixé par le plan. Cette amélioration relative de la consommation des ménages n'a pas été suffisamment favorable aux zones rurales et aux régions les plus défavorisées.
182. En fait, aussi bien en 2001 qu'en 1999, ou encore en 1985, la dépense annuelle moyenne par personne est presque deux fois plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural. Ce qui souligne le caractère structurel des écarts spatiaux entre les populations urbaines et rurales. En fait, à la veille du Plan, en 1999, la population rurale représentait 46,2% de la population totale, mais elle ne disposait que de 29,9% de la masse globale des dépenses de consommation. Au terme des deux premières années du Plan, ces proportions étaient de 44,1% et 28,2%, respectivement.
183. Concernant les disparités sociales, de 1999 à 2001, les 50% les moins aisés des ménages, population assez vulnérable à la pauvreté, ont vu leur part, dans la masse globale des dépenses, stagner à 24,4% ; celle des 10% les plus pauvres s'est aussi établie au même niveau (2,5%) en 1999 et en 2001. Inversement, la part des 10% les plus aisés a augmenté de 28,8% à 29,7%, respectivement.
184. Pour ce qui est de l'investissement dans le capital humain, malgré les avancées réalisées en la matière, les écarts entre zones urbaines et rurales diminuent, mais restent toutefois notables. Exprimé en terme de rapport entre les taux de scolarisation des « 6 – 11 ans », l'écart urbain/rural a été réduit de 1,3 en 1998-1999 à 1,1 en 2003-2004. En matière d'alphabétisation, cet écart a été ramené de 2,0 à 1,8 durant la même période.

## 4.2- La lutte contre la pauvreté

185. Bien que le Plan n'ait pas fixé de valeurs cibles en matière de lutte contre la pauvreté, il s'est fixé toutefois l'objectif d'identification des causes de la pauvreté, de sa localisation géographique et d'élaboration de programmes d'action visant son allègement.
186. En matière de localisation de la pauvreté, une carte communale a été élaboré en 2004 donnant, pour l'ensemble des communes du Royaume, les taux de pauvreté, de vulnérabilité et d'inégalité et permettant d'identifier les communes où la pauvreté est plus répandue et plus sévère.
187. Les programmes d'allègement de la pauvreté se sont traduits par la poursuite du Premier Programme des Priorités Sociales (BAJ1) qui devait, selon le Plan, être élargi à d'autres provinces et dont le contenu devait être renforcé. Les programmes sectoriels spécifiques, tels le Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales (PAGER), le Programme d'Electrifications Rurales Global (PERG) et le Programme National des Routes Rurales (PNRR) ont été également poursuivis. Ces programmes s'ajoutent aux actions menées par les associations de développement, les coopératives et les mutuelles.
188. L'examen du bilan des réalisations du BAJ1 dans les quatorze provinces ciblées fait ressortir les acquis importants enregistrés au niveau de chaque composante du programme. Ces acquis se sont concrétisés par l'accroissement des niveaux de scolarisation, notamment pour les filles en milieu rural, l'amélioration de la couverture en établissements de soins de santé de base et la création d'opportunités d'emploi et de revenus supplémentaires dans les zones bénéficiaires.
189. En outre, les dépenses de compensation, destinées à préserver le pouvoir d'achat des couches vulnérables, et qui se sont élevées à près de 6,5 milliards de DH, en moyenne annuelle durant 2000-2003, ne sont pas ciblées sur les populations défavorisées.
190. Les micro-crédits ont constitué de leur côté un outil de lutte contre la pauvreté et d'intégration des couches vulnérables de la population dans le processus de développement. Ces crédits sont destinés à une population exclue du système bancaire et pouvant se prendre en charge si elle dispose de moyens de production, même sommaires. Actuellement, le secteur compte une douzaine d'intervenants qui, depuis leur apparition, ont distribué un total de prêts supérieur à 1.100 millions de dirhams, au bénéfice de 300.000 clients dont 70% de femmes.
191. Dans le même cadre, plusieurs mesures ont été prises pour consolider l'action sociale et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Il s'agit principalement de la création de l'Agence de Développement Sociale

(ADS), la restructuration de l'Entraide Nationale, la création de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) pour l'insertion des jeunes à la recherche d'emploi et la mise en œuvre de programmes de lutte contre la mendicité en milieux urbain et périurbain.

192. Les effets de l'ensemble de ces réalisations se sont traduits par un recul significatif du taux de pauvreté qui est passé de 17,3% en 1999 à 13,7% en 2001. Ces réalisations n'avantagent pas cependant, dans les mêmes proportions, les zones urbaines et rurales ainsi que les diverses régions.
193. Le recul de l'incidence de la pauvreté est plus significatif aux zones urbaines (de 10,5% en 1999 à 6,3% en 2000-2001) qu'aux zones rurales (respectivement de 25,2% à 23,1%). En 2000-2001, bien qu'il ne représente que 44,1% de l'ensemble de la population, le milieu rural accueille 74,5% du total de la population pauvre. L'écart entre les taux de pauvreté urbain et rural tend à se creuser passant de 2,3 fois en 1984-1985 à 3,7 en 2000-2001 pour la pauvreté relative et de 2,6 à 4,8 fois respectivement pour la pauvreté absolue.
194. La pauvreté relative rurale demeure plus répandue essentiellement dans les régions qui étaient déjà les plus pauvres en 1984-1985. C'est le cas de Souss-Massa-Drâa (42,2% en 1984-1985 contre 26,2% en 2000-2001), Meknès-Tafilalet (respectivement 31,0% et 39,8%), Gharb-Chrarda-Beni Hssen (respectivement 32,0% et 28,8%), Marrakech-Tensift-Al Haouz (respectivement 33,2% et 25,8%), l'Oriental (respectivement 34,3% et 25,3%) et, dans une moindre mesure, de Fès-Boulemane (respectivement 26,9% et 21,5%).
195. La réduction de la pauvreté est tributaire de la diffusion de l'alphabétisation et de l'accès effectif des ménages à l'eau, la santé, l'électricité et à la route. En effet, le passage de la situation qui prévalait en 2001 où chaque ménage bénéficie, en moyenne, d'un peu plus de deux facteurs sur les cinq à une situation où chaque ménage bénéficie en moyenne de trois facteurs, réduirait la pauvreté de 38,2% et la vulnérabilité de 27,3%. Ces études montrent également que l'effet de l'équipement des communes sur le recul de la pauvreté et la vulnérabilité reste toutefois insuffisant; l'amélioration des conditions de vie des ménages dépend surtout des mesures visant à favoriser l'accessibilité effective des ménages aux équipements sociaux.

## 5- Le développement rural

196. Le développement rural a constitué un axe stratégique du Plan en raison du retard manifeste en matière d'infrastructures économiques et sociales de base et de la faiblesse des indicateurs sociaux (santé, scolarisation et alphabétisation) conjugués au phénomène récurrent de la sécheresse.
197. Pour permettre le développement du monde rural et l'émergence d'activités extra-agricoles, le Programme d'Electrification Rurale Global (PERG) dont le parachèvement est prévu pour 2007, a atteint, à fin 2004, un taux de desserte des douars de 72% <sup>27</sup> contre 17% en 1996. Ce programme d'amélioration de l'accès au service de l'électricité est financé conjointement par l'Office National de l'Electricité, les Collectivités Locales et les bénéficiaires.
198. A cet égard, en plus des programmes de développement agricole et d'électrification rurale, le Plan a visé l'accélération des réalisations dans les domaines du transport, des routes et de l'eau potable dans le monde rural. Ainsi le taux de réalisation du programme national des routes rurales prévu au Plan a atteint 68,5% en 2004. Le taux de desserte des populations rurales en eau potable s'est élevé à 55% en 2003. En outre, l'essentiel des programmes concernant la scolarisation et la santé ont été orientés vers le milieu rural, comme cela est mentionné dans les sections précédentes.
199. Par ailleurs, un important programme de lutte contre les effets de la sécheresse a été mis en œuvre en 2000 et 2001 et a nécessité la mobilisation d'un budget de 8 milliards de DH. Ce programme comportait sept volets: la création de l'emploi en milieu rural, l'approvisionnement en eau potable des zones déficitaires, la sauvegarde du cheptel, la protection du patrimoine forestier, l'approvisionnement des souks ruraux en céréales et le traitement de l'endettement des agriculteurs. Il a impliqué divers intervenants qui vont des populations concernées jusqu'aux départements ministériels en passant par les autorités locales et les élus. Dans le domaine forestier et la lutte contre la désertification, un ensemble de programmes et de projets ont été mis en œuvre durant la période du plan, notamment ceux ayant des effets sur l'environnement et le développement rural, tels que le reboisement de 33.000 ha/an, la préparation et le lancement des plans d'aménagement de 7 bassins versants, la poursuite des travaux des 4 principaux projets de développement intégré (Chefchaouen, Khénifra, Ifrane, Ourika,) et la lutte contre la désertification sur une superficie de 537 ha/an.
200. En terme d'approche, il y a lieu de souligner que, malgré le succès de tels programmes et leur impact positif sur la situation de la population

concernée, le développement rural ne peut être mené à travers des opérations ponctuelles à caractère conjoncturel ou sectoriel.

\*\*\*

201. Au regard des résultats enregistrés dans le domaine de la valorisation des ressources humaines et du développement social, il ressort que d'importantes disparités sociales et spatiales subsistent encore et que les investissements aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif restent caractérisés par une faible efficience. En dépit des efforts consentis en matière d'allocation de ressources aux secteurs à caractère social, le Maroc reste encore mal classé sur l'échiquier international en matière de développement humain<sup>28</sup>.
202. Cette situation est non seulement attribuable aux niveaux élevés de l'analphabétisme et de la mortalité infantile et maternelle, particulièrement en milieu rural, mais aussi à la faible capacité de management des ressources et à la lenteur des initiatives et réformes visant la qualification du capital humain.
203. Celui-ci constitue un élément fondamental de la compétitivité et de la mise à niveau du tissu économique national. Mais l'objectif d'une croissance forte et durable nécessiterait d'inscrire cette mise à niveau économique et sociale dans le cadre d'une bonne gestion du développement du pays.

## **LE SYSTEME DE GOUVERNANCE**

## **IV- Le système de gouvernance**

204. Conscient de l'importance de la bonne gouvernance dans l'amélioration de l'environnement des affaires, de la compétitivité et de l'attractivité du pays, ainsi que de la gestion efficiente du capital humain, les pouvoirs publics ont inscrit, dans le cadre du Plan, un ensemble de réformes visant à imprimer un nouvel élan au développement du pays, à ouvrir des perspectives à l'implication des différents partenaires et composantes de la société et à jeter ainsi les bases d'un nouveau mode de gestion du développement.

### **1- La réforme du cadre institutionnel**

205. Pour accompagner la mise à niveau de l'économie et des ressources humaines, la stratégie du Plan 2000-2004 a érigé en priorité la mise à niveau du cadre institutionnel et de son mode de fonctionnement. Les réformes entreprises ont été particulièrement axées sur la justice et les droits de l'Homme, la modernisation de l'administration, l'amélioration de la gouvernance des établissements et entreprises publics et la révision du contrôle financier. De même, le Plan a mis l'accent sur la consolidation du cadre légal de la démocratie locale et du processus de décentralisation et de déconcentration et le renforcement de la fonction de concertation.

#### **1.1- La justice et les droits de l'Homme**

206. En matière de rénovation du cadre juridique et du renforcement de l'Etat de droit, un arsenal législatif nouveau a été promulgué ces dernières années. Ainsi, dans le domaine des droits de l'Homme et de la démocratisation de la vie publique, il y a lieu de citer, notamment, l'adoption du code de la famille et du nouveau code de la presse, la libéralisation du secteur de l'audiovisuel, la loi sur le droit de création des associations, la loi sur les rassemblements publics, le projet de loi supprimant la Cour Spéciale de Justice ainsi que l'institution d'une Haute Cour de Justice chargée de statuer sur les différends impliquant les ministres et les hauts responsables de l'Etat. D'autres acquis ont été, également, enregistrés ; il s'agit de la rénovation du statut du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme, la création de l'Instance "Equité et Réconciliation", la réhabilitation de la culture amazigh<sup>29</sup> et l'institution de Diwan Al Madalim.
207. Le secteur de la justice a connu d'importantes réalisations avec, notamment, la mise en place des tribunaux spécialisés (administratifs, commerciaux et tribunaux de la famille), la modernisation des structures logistiques (informatisation des services centraux et des tribunaux), l'adoption de nouveaux textes (code de procédure pénale, code commercial, code de la famille, textes régissant les droits de l'enfant

concernant notamment l'état civil et la kafala), la réforme de la législation carcérale pour l'adapter aux critères établis par les conventions internationales, la loi relative à l'institution du juge unique et le renforcement des programmes de formation.

208. Les efforts entrepris pour améliorer les moyens du secteur de la justice ont permis d'accroître les effectifs des juges et procureurs de 36,4% entre 1994 et 2002. Ceci, conjugué à une amélioration de l'organisation et de la gestion a permis d'enregistrer un accroissement important du nombre d'affaires enrôlées (84,4%) et du nombre d'affaires jugées (92,1%). Le système judiciaire marocain reste, cependant, confronté à plusieurs difficultés telles que la lenteur dans l'exécution des décisions de la justice; l'insuffisance des efforts déployés en vue de renforcer les compétences des ressources humaines; l'utilisation encore limitée des technologies de l'information ; le manque d'encadrement des partenaires de la justice et les insuffisances en matière de vulgarisation et de sensibilisation pour mettre en pratique les dispositions législatives et réglementaires.
209. L'adoption du code de la famille en janvier 2004, qui constitue l'une des plus importantes réformes initiées par Sa Majesté, a couronné le processus d'institutionnalisation du genre au Maroc par la consécration du principe de l'égalité entre la femme et l'homme en conjuguant les valeurs de l'Islam et les exigences de modernisation de la société. En effet, ce code entend garantir au sein de la famille les droits des femmes, protéger les droits des enfants et consolider ainsi les droits humains dans un esprit de responsabilité partagée, de solidarité, de complémentarité et d'entraide sociale. Cependant, la mise en application de ce code est limitée par le manque de moyens humains qualifiés et des structures spécialisées.
210. En matière de promotion de la démocratie et de la modernité, des réformes importantes ont été entreprises visant le renforcement de la crédibilité et de la transparence du système électoral. Ce système a également permis l'accès au parlement de 30 femmes par le quota et 5 par les listes locales.

## **1.2- La modernisation de l'administration**

211. La réforme de l'administration a été considérée comme impérative pour le développement du pays. Les objectifs visaient l'amélioration du niveau de qualification des ressources humaines de l'administration avec une plus grande maîtrise des effectifs, la restructuration de l'appareil administratif (pour lutter contre sa centralisation excessive) et l'amélioration de ses performances en termes d'efficacité, de moralité et de célérité.
212. Les actions entreprises, dans ce cadre, ont porté essentiellement sur la décongestion de l'administration centrale dans le sens de la

déconcentration, la rationalisation de la gestion et l'amélioration des relations avec les usagers, à travers notamment le renforcement de la communication, la simplification des procédures et la modernisation des méthodes de travail (utilisation des technologies de l'information). Ainsi, différents départements (Modernisation des Secteurs Publics, Affaires Economiques, Finances...) ont mené des études, élaboré des projets de réformes et mis en œuvre des mesures visant la simplification des procédures (sur 504 procédures sectorielles recensées, 293 ont fait l'objet de simplification) et des mécanismes régissant les rapports entre l'administration, les opérateurs économiques et l'ensemble des citoyens. En effet, les actions entreprises ont visé l'amélioration des dispositifs d'accueil des usagers des services administratifs, de partenariat, de dialogue social et de communication. En matière de ressources humaines, un système d'encouragement du départ volontaire à la retraite a été initié en 2004. Des efforts ont porté aussi sur la connexion des services publics à travers les réseaux informatiques, le lancement du projet e-administration et l'amélioration de la gestion et du contrôle des services publics.

213. En outre, et en vue de renforcer davantage l'efficacité des dépenses publiques, une nouvelle approche budgétaire a été entreprise. Elle s'articule essentiellement autour de la globalisation des crédits, à travers l'élaboration d'indicateurs objectifs de réalisations, et de la contractualisation des rapports entre les administrations centrales et les structures déconcentrées.
214. En matière de moralisation de la vie publique, les mesures entreprises ont concerné, notamment les lois relatives à l'interdiction du cumul du salaire et de la pension, à l'obligation pour l'Administration de motiver les décisions administratives et d'exécuter les décisions judiciaires prises à son encontre ainsi que la nouvelle procédure de gestion des marchés publics. Dans ce cadre, une commission de lutte contre la corruption a été instituée et a entrepris des actions de sensibilisation et de communication qui ont permis, durant ces trois années d'existence, d'améliorer l'image du Maroc auprès des institutions spécialisées en la matière.
215. Les efforts consentis en matière de modernisation de l'administration restent, cependant, en deçà des objectifs, car plusieurs réformes restent encore soit au stade des études au niveau de commissions interministérielles, soit que leur publication n'a pas été suivie de textes d'application. Ainsi, plusieurs réformes importantes concernant la rationalisation des structures administratives et leur déconcentration, le Statut de la Fonction Publique et la gestion des ressources humaines n'ont pas pu voir le jour, au terme du Plan. Les difficultés enregistrées proviennent des effets conjugués de plusieurs facteurs tels que l'interférence des attributions des départements ministériels et organismes intervenant dans les domaines de la modernisation des secteurs publics, la

duplication des études et des rapports ainsi que la diffusion insuffisante des résultats des études réalisées.

### **1.3- La réforme des établissements et entreprises publics (EEP)**

216. La révision du cadre institutionnel des EEP a été poursuivie avec plus d'intensité au cours de la période quinquennale 2000-2004. Ainsi, les efforts ont concerné particulièrement le renforcement des moyens de bonne gouvernance de ces entreprises. En effet, ces dernières années ont enregistré la rationalisation de la gestion d'un certain nombre d'établissements et entreprises et la restructuration d'autres (sucreries et raffineries du Tadla, SODEA et SOGETA). Des mesures ont été prises également en vue de la refonte du cadre institutionnel de certains EEP, notamment par leur transformation en sociétés anonymes (ONT, ODEP, ONCF), l'amélioration du fonctionnement des conseils d'administration, l'externalisation des caisses internes de retraite et la réforme du contrôle financier.
217. Concernant le secteur de la communication audiovisuelle, le projet de loi, en cours d'approbation, vient élargir les libertés publiques, individuelles et collectives, et renforcer le cadre juridique de la libéralisation du secteur par la mise en place de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle et l'abolition du monopole de l'Etat. Il ouvre ainsi la voie à la libre entreprise dans ce domaine.
218. Par ailleurs, l'Etat a poursuivi sa politique de désengagement par la conduite du programme de privatisation et la conclusion de contrats de gestion déléguée dans le domaine des infrastructures publiques. Toutefois, on note l'absence d'un cadre juridique et réglementaire permettant de garantir les meilleures conditions de qualité et des prix des services publics. A cet égard, il est à signaler qu'un projet de texte concernant la régulation des concessions est en cours d'élaboration.
219. Dans le cadre de la privatisation, plusieurs opérations visant le transfert, total ou partiel, de certaines entreprises publiques vers le secteur privé ont été réalisées. Il s'agit, entre autres, du transfert du capital de trois entreprises (Ittisalat Al Maghrib, Régie des Tabacs et Somaca).

### **1.4- Le processus de décentralisation et de déconcentration**

220. Le Plan 2000-2004 a préconisé la révision du cadre juridique régissant la décentralisation en vue de tenir compte des changements intervenus au niveau de l'environnement local depuis 1976. Deux nouvelles lois (charte communale et loi relative à l'organisation des collectivités préfectorales et provinciales) ont été promulguées, en août 2002, prévoyant le renforcement

des pouvoirs des instances élues, en les dotant de moyens et de prérogatives adéquats.

221. En outre, l'instauration du nouveau concept de l'autorité a introduit une nouvelle dynamique dans la gestion du développement territorial. La finalité de ce concept est le traitement de proximité des problèmes des citoyens et la promotion d'un développement économique et social intégrant les différents acteurs locaux. Le processus de réformes, ainsi engagé, annonce une nouvelle répartition des pouvoirs et des compétences entre les différents partenaires, notamment entre le niveau central et le niveau régional. L'institution régionale est habilitée, sur le plan juridique, à jouer un rôle essentiel dans la gestion du développement. Ses prérogatives étant progressivement consolidées, le processus de planification est appelé à s'adapter à ces changements et à transférer davantage de compétences et de moyens aux régions.
222. En plus des réformes en matière de décentralisation, le processus de déconcentration a connu des réalisations se rapportant au renforcement du rôle des Walis et Gouverneurs, à l'adaptation de la loi sur la tutelle, à la délégation de compétences des services centraux aux services déconcentrés, à la mise en place de neuf Cours des Comptes Régionales et à la création de 16 Centres Régionaux d'Investissement. Toutefois, l'élan escompté de ce processus reste limité, car la restructuration de l'administration a pris du retard. Les travaux de la commission de déconcentration ont toutefois permis d'élaborer deux projets de décrets : l'un portant sur la charte de la déconcentration administrative et l'autre fixant les règles d'organisation de l'administration centrale et de ses services déconcentrés. Le premier reste à l'étude et le second a été adopté en avril 2004. De même, un projet de décret relatif à la mise en place de l'expérimentation de la déconcentration au niveau régional n'est pas encore finalisé. Certaines questions d'ordre institutionnel relatives à l'organisation, au mode de gestion des administrations déconcentrées et au redéploiement des moyens humains et matériels font encore l'objet de concertation.

## **2- Les outils de la gouvernance**

### **2.1- La concertation et la démarche participative**

223. Le Plan 2000-2004 s'est inscrit dans une logique de concertation avec l'ensemble des partenaires sur les choix nationaux de développement, la mise en œuvre, dans le cadre du partenariat, de plusieurs programmes, réformes et mesures (PAGER, PERG, PNRR, contrats-programmes sectoriels, etc.) et les négociations d'accords bilatéraux et multilatéraux. Les pouvoirs publics ont entrepris également des mesures pour améliorer

les dispositifs de communication, de concertation et d'échange d'information et, surtout, de négociation avec les partenaires à différents niveaux (national et territorial).

224. Dans ce cadre, le dialogue social instauré en tant que mécanisme de gouvernance a permis, au regard de sa régularité et des résultats obtenus, de réaliser des progrès indéniables notamment en matière de prévention des conflits. Il a également donné naissance à une plate forme de recherche de consensus entre l'Etat et ses partenaires sociaux et a permis d'établir un certain équilibre entre les intérêts des acteurs, sur la base d'objectifs stratégiques fixés de manière consensuelle.
225. Cependant, la politique de l'Etat en matière de dialogue social semble s'être limitée à des réponses ponctuelles à des demandes sectorielles et à des revendications catégorielles, au lieu de s'appuyer sur un cadre de référence tenant compte aussi bien des besoins des fonctionnaires que de leur productivité et rendement, du cadre macroéconomique global et du principe du partage des fruits de la croissance.
226. Dans un contexte de croissance des besoins et de rareté des ressources publiques, l'émergence de la société civile constitue un facteur important dans le processus de développement. En effet, la participation du secteur associatif à la conception et à la mise en œuvre des actions de développement, surtout à caractère local, a permis de renforcer, au cours de ces dernières années, le partenariat et l'intégration de diverses catégories de populations victimes d'exclusion ou de marginalisation à l'amélioration de leur cadre de vie.

## **2.2- Le partenariat et la contractualisation**

227. En matière de contractualisation, l'expérience a touché, au cours de la période du Plan, plusieurs établissements et entreprises publics et certains secteurs porteurs. Les contrats-programmes avec les EEP visaient une mise en cohérence des politiques sectorielles et une mise en synergie des diverses composantes de la politique générale de l'Etat. Les enseignements tirés de cette expérience montrent cependant que ces contrats-programmes n'ont pas permis à tous les établissements et entreprises publics de rationaliser leurs gestions et d'améliorer suffisamment leurs performances. Ces contrats-programmes étaient surtout centrés sur les aspects financiers comme le financement des investissements, la tarification, le remboursement des dettes, le recouvrement des créances et l'externalisation des caisses de retraite.
228. Concernant les secteurs porteurs qui présentent un potentiel en termes de valeur ajoutée, d'emploi et de transfert de technologie, trois contrats-

programmes ont été signés. Ils concernent le textile et l'habillement, le tourisme et le bâtiment et travaux publics. Cette pratique constitue une bonne approche de partenariat basée sur la concertation, la participation et la responsabilisation. Cependant, l'établissement des contrats-programmes s'est opéré, jusqu'à présent, en dehors d'un cadre de planification assurant la mise en cohérence des actions sectorielles et l'optimisation de l'allocation des ressources financières de l'Etat.

### **2.3- Le développement et la mise à niveau du système d'information**

229. Le Plan 2000-2004 a accordé une place importante au système national d'information. Il s'est fixé pour objectifs son adaptation aux normes internationales et la dynamisation de l'information, tout en veillant à l'intégration de la composante régionale dans les opérations programmées au niveau national.
230. Des efforts importants ont été déployés durant la période quinquennale pour élargir le champ d'investigation. Il y a lieu de noter la réalisation, pour la première fois, d'un recensement économique; la réalisation des enquêtes de structure sur l'industrie, les services et les BTP, de l'enquête sur la consommation et les dépenses des ménages, de l'enquête sur l'investissement public, de l'enquête sur l'enfance. De même, l'année 2004 a vu la réalisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) devant fournir une mine d'informations démographiques et socio-économiques aux échelons administratifs et géographiques les plus fins et un échantillon-maître pour les enquêtes post-censitaires. Le recensement économique, focalisé sur les entreprises, permet également de disposer d'informations économiques aux mêmes échelons de désagrégation spatiale. Il constitue également la base du projet de répertoire d'entreprises.
231. En matière de comptabilité nationale, le Maroc a élaboré, au cours de la période quinquennale 2000-2004, l'ensemble des comptes de la nation, selon la nouvelle norme des Nations Unies de 1993. Ceci a permis de disposer d'un cadre comptable chiffré et d'un niveau de détail pertinent permettant la réalisation d'études de simulation d'impacts de politiques économiques et l'élaboration du budget économique. Ce dernier constitue un outil d'éclairage sur les choix de politiques économiques et sociales et en apprécie les impacts. Il offre ainsi la possibilité de suivre la réalisation des programmes pluriannuels en liaison avec la conjoncture économique et financière, de traduire les options stratégiques du développement économique et social en objectifs à courts termes à insérer dans les lois des finances.

232. Au niveau des instruments analytiques, plusieurs modèles économiques ont été réalisés, ou sont en cours d'élaboration. Un modèle quasi-comptable et un modèle d'équilibre général calculable, s'articulant autour des principaux instruments de la comptabilité nationale, ont été confectionnés pour mener notamment des études de simulation et d'impact des politiques économiques. Ces modèles servent également à évaluer les interactions majeures entre les principaux secteurs de l'économie. Par ailleurs, un modèle macroéconomique est en cours d'élaboration pour renforcer les travaux de prévision et de simulation. Il sera érigé en un modèle infra-annuel, une fois établis les comptes trimestriels en cours d'élaboration.
233. En dépit de ces efforts, l'information économique et sociale reste marquée par une insuffisance notamment en matière de données sur les entreprises et d'informations au niveau territorial. De plus, l'exécution et l'exploitation des enquêtes statistiques nécessitent encore des délais longs qui affectent l'actualité des informations produites. L'intensification des efforts reste également nécessaire dans les domaines de l'analyse, de la diffusion et de la dissémination des résultats. A cet égard, la fluidité de circulation des informations sous produites par les administrations est de nature à diminuer les dépenses de la collectivité et à alléger le fardeau occasionné par les multiples enquêtes et études. Une telle démarche est susceptible de conduire progressivement au développement de la production statistique et d'augmenter la pertinence de l'analyse.
234. Dans le domaine de collecte et de traitement des données, le Maroc se conforme, en général, aux standards internationaux. Toutefois, il est à craindre que la pérennité des acquis obtenus durant le quinquennat 2000-2004, ne se trouve compromise par le problème d'accessibilité à l'information en l'absence d'une réglementation appropriée concernant le système national d'informations statistiques.
235. Pour répondre à ces attentes, une nouvelle approche de gestion de l'information s'impose, avec la mise en place d'un système d'information performant dans lequel le Conseil National de l'Information Statistique (CNIS), prévu par le plan et qui est actuellement à l'étude, pourrait jouer le rôle de coordonnateur des différentes composantes du système.

#### **2.4- Les mécanismes de suivi-évaluation**

236. Des efforts ont été déployés, au cours du Plan, en vue de développer le système de suivi-évaluation. En effet, la composante « suivi » est totalement prise en charge par l'administration. Les départements ministériels et les établissements publics produisent dans leur majorité, des rapports annuels de suivi sectoriel de leurs activités. Si l'information

abonde à ce niveau, sa faible circulation entre les partenaires limite sa portée et son intérêt.

237. Le Dahir organisant le Conseil Supérieur de la Promotion Nationale et du Plan a institué une commission de suivi des réalisations du Plan. L'administration en charge du Plan est appelée à élaborer annuellement un rapport de suivi du Plan de développement économique et social. Dans ce cadre, les rapports d'exécution de la première et de la deuxième tranche ont été élaborés et présentés à ladite commission. Toutefois, le rapport d'exécution de la troisième tranche n'a pu être présenté faute d'implication des départements ministériels et de disponibilité d'informations sectorielles
238. Le suivi de la conjoncture est opéré par le biais des budgets économiques et d'un certain nombre d'études réalisées par les départements et les institutions à caractère économique (Haut Commissariat au Plan, Bank Al-Maghrib, Ministère des Finances et de la Privatisation.) Aussi, le rapprochement en cours entre ces différents départements est-il de nature à assurer une meilleure coordination de l'information produite.
239. Contrairement au « suivi », la composante « évaluation ex-post » au Maroc reste dans un état embryonnaire et souffre de contraintes liées à des aspects d'ordre juridique et organisationnel, ainsi qu'à des facteurs liés à la demande et à l'offre en matière d'évaluation rétrospective. L'absence d'un cadre clair, qui précise les rôles et les responsabilités des différents acteurs, explique le peu d'intérêt de la part des administrations à recourir à l'évaluation ex-post, laquelle demeure le plus souvent tributaire de la demande émanant des institutions internationales.

### **3- La planification et la cohérence de la gestion du développement**

240. La réhabilitation du Plan, à la fin des années 90, traduisait la volonté de faire face aux dysfonctionnements relatifs à la gestion du développement, de renforcer la cohérence des politiques et programmes d'action et de donner plus de visibilité aux opérateurs. Le retour au Plan a ainsi offert un cadre de participation des acteurs du développement à la définition d'une stratégie nationale relativement intégrée, et l'occasion d'une meilleure coordination des interventions des différents partenaires et d'une allocation transparente des ressources. Toutefois, l'expérience de planification reste marquée par plusieurs insuffisances.
241. En effet, l'élaboration du Plan s'est déroulée sans une mobilisation suffisante et un engagement effectif de l'ensemble des acteurs sur les objectifs retenus. L'adhésion à l'approche de planification, axée sur l'anticipation et la coordination des programmes, n'était pas entièrement acquise au niveau de tous les partenaires. Dans la pratique, les travaux de

planification se sont appuyés essentiellement sur une programmation n'assurant pas toujours, au niveau souhaité, l'intégration requise des projets programmés dont les études de faisabilité n'étaient pas toujours disponibles. Dans plusieurs domaines ou secteurs, l'intérêt a été accordé par les différents départements ministériels aux aspects quantitatifs au dépens des aspects qualitatifs (réformes et mesures).

242. Il faut reconnaître que l'efficacité du processus de planification a été également limitée par des contraintes techniques et administratives. Elles ont trait à la faiblesse du système d'information, au manque de cellules chargées de la planification dans la plupart des ministères, à l'insuffisance des études diagnostiques permettant de cibler et de hiérarchiser les besoins et d'identifier les actions pertinentes de développement. A ces contraintes s'ajoute la faiblesse de la communication entre les départements ministériels et entre ces derniers et les autres partenaires, au niveau central et territorial.
243. Certains facteurs limitatifs d'ordre institutionnel et technique ont, par ailleurs, affecté la mise en œuvre du Plan. En effet, les conditions d'exécution des programmes d'investissements publics n'ont pas favorisé une bonne concertation entre le Ministère des Finances, le Département chargé du Plan et les différentes administrations sur la pertinence des projets retenus. Les modalités de préparation du budget de l'Etat ont plutôt privilégié la fixation d'enveloppes budgétaires sectorielles au détriment de l'analyse économique des projets et de leur cohérence avec les objectifs du Plan.
244. De même, l'élaboration et la mise en œuvre, en dehors du processus de planification, d'actions ayant des incidences importantes sur le développement et s'inscrivant dans des horizons hétérogènes (contrats programmes par exemple, malgré l'intérêt de l'approche) ont conduit à un manque de continuité dans les efforts de réalisation des politiques et programmes retenus. Cette pratique a contribué au retour à l'approche de gestion budgétaire classique sans articulation suffisante avec le Plan.
245. De plus, plusieurs difficultés ont entravé la mise en œuvre des mécanismes de suivi-évaluation censés assurer l'adaptation des objectifs retenus dans le Plan, aux impératifs de la conjoncture à court terme. Les politiques économiques globales et sectorielles mises en œuvre n'ont fait l'objet d'aucune évaluation.
246. Au niveau territorial, le processus d'élaboration du Plan a été limité par des contraintes relevant des deux niveaux, national et régional. Au niveau national, le fonctionnement du système institutionnel reste caractérisé par une concentration des pouvoirs et des compétences dans les sphères des

administrations centrales. Les activités d'études et de planification relèvent essentiellement des services centraux des ministères. La planification régionale a été souvent assimilée à la régionalisation du Plan, les structures déconcentrées étant considérées comme des instruments de mise en œuvre. Sans un réel pouvoir de décision et de négociation avec les partenaires régionaux, ces entités n'ont pas pu accomplir leur mission de planification territoriale dans les conditions requises. De ce fait, le manque d'intégration entre les plans territoriaux et l'insuffisante articulation entre la planification nationale et régionale comptent parmi les principales faiblesses du processus de planification engagé.

247. Au niveau régional, les contraintes sont aussi liées aux insuffisances en matière de capacité technique, d'encadrement et de coordination des travaux de planification et au faible engagement des élus dans la conception et le choix d'une vision stratégique régionale. Ces contraintes ont amené les pouvoirs publics à entreprendre une étude qui vise à identifier les dysfonctionnements de l'expérience actuelle et à définir, en collaboration avec les acteurs territoriaux, une nouvelle approche en matière de planification régionale. Les efforts déployés dans le cadre des politiques de décentralisation et de déconcentration, en vue d'assurer la complémentarité et la synergie entre les administrations déconcentrées et les collectivités locales, n'ont pas encore donné les résultats escomptés.
248. Tous ces enseignements sont de nature à conduire vers une réflexion profonde sur le système de planification pour asseoir les bases d'une gestion plus efficace du développement économique et social. La rénovation du système national de planification passe par son intégration dans une vision prospective globale s'appuyant sur des études de base qui cernent les défis à relever, à long terme, et à adopter une démarche stratégique confortée par un système d'information et d'évaluation performant.

\*\*\*

249. Au cours de la période du Plan, des avancées indéniables ont été réalisées, en matière de réformes institutionnelles visant à asseoir les bases de l'Etat de droit. Elles concernent, notamment, la démocratisation de la vie publique, l'élargissement des espaces de liberté, l'intégration de la femme dans le développement et, d'une manière générale, la consolidation des droits de l'Homme. Cependant, la perception de l'image du Maroc, notamment par certaines ONG internationales, ne semble pas refléter les acquis enregistrés en la matière.
250. Au niveau de l'administration, les actions engagées ont permis d'initier un mode de gestion administrative de proximité (nouveau concept de

l'autorité, rapprochement de l'administration des administrés et réconciliation du citoyen avec l'administration) et ont contribué à l'amélioration de la transparence de la gestion des affaires publiques.

251. Cependant, compte tenu des exigences de la bonne gouvernance, ces efforts restent insuffisants au regard des critères de compétitivité retenus au niveau international. En effet, la non capitalisation des études en matière de conduite de la réforme administrative, le manque de célérité, voire, parfois, le blocage qui entrave le processus d'élaboration et d'adoption des textes juridiques, la persistance de la corruption<sup>30</sup>, l'insuffisante synchronisation des réformes aux niveaux sectoriel et spatial et le retard pris dans la mise en œuvre de certaines réformes relatives à l'environnement de l'investissement et à la moralisation de la vie publique constituent autant de facteurs qui continuent de handicaper la compétitivité de l'économie nationale et, partant, la croissance économique.

## Conclusion

Depuis l'intronisation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc a réalisé des avancées notables aussi bien en matière de consolidation du processus démocratique que du développement social, dans le cadre de l'édification du projet de société dont le contour et la dimension sont tracés dans les Discours et Initiatives Royales. A cet égard, le Plan 2000-2004 a accordé une importance particulière à la dimension humaine et a imprimé à l'évolution du pays une orientation sociale plus marquée visant la réduction des déficits hérités des deux dernières décennies et notamment ceux du programme d'ajustement structurel.

Dans le domaine économique, le Maroc a connu, au cours des cinq dernières années, un cadre macro-économique relativement stable, caractérisé par la maîtrise de l'inflation et un compte extérieur excédentaire. Néanmoins, les performances enregistrées s'avèrent en deçà des objectifs fixés dans le Plan et plus particulièrement aux niveaux de la croissance économique, de l'investissement et de la compétitivité des exportations.

En effet, la croissance économique est restée modérée et l'excédent de capacité de financement enregistré par la nation durant le quinquennat, n'a eu que peu d'effets sur les investissements. Ceci dénote une faible capacité de l'économie marocaine à transformer le surplus de ressources financières en capacités productives. Pourtant, une croissance forte et durable est nécessaire pour faire face à la demande d'emplois, notamment urbaine et à la réduction des disparités spatiales et sociales. La réalisation d'une telle croissance passe nécessairement par la résolution de certaines problématiques majeures.

Les faibles liens entre les activités productives et la rigidité des mécanismes de répartition de revenu sont accentués par la modestie et l'inefficience des investissements, ce qui induit, en grande partie, la faiblesse des effets d'entraînement dans l'économie.

De manière générale, le Produit Intérieur Brut non-agricole, dont la croissance est tributaire de l'investissement et des exportations, ne s'est pas démarqué de sa tendance antérieure et n'a profité que peu des campagnes agricoles globalement favorables durant le quinquennat. Si les performances de l'activité agricole se sont traduites par une amélioration des niveaux de vie des ruraux, leurs effets externalisés restent fort limités, ce qui dénote une faible intégration du secteur agricole au reste des activités productives. En effet, il ressort des études menées par le Haut Commissariat au Plan, qu'une croissance de 1% du secteur agricole n'induit qu'une augmentation de 0,1% des autres secteurs.

Les finances publiques, instrument privilégié de la politique économique et sociale de l'Etat, restent caractérisées par l'importance des recettes non fiscales à caractère conjoncturel et par la faible élasticité des recettes fiscales. A cela s'ajoute la baisse programmée des recettes douanières. En outre, la pression fiscale demeure élevée et inégalement supportée par les contribuables du fait de l'étroitesse de l'assiette. De leur côté, les dépenses courantes sont de caractère incompressible, particulièrement les charges de compensation qui bénéficient plus aux couches aisées, et la masse salariale, qui ne cesse d'augmenter sous le poids des revendications catégorielles. Le haut niveau de cette dernière traduit le coût élevé du service public et le faible niveau d'efficacité de la dépense et réduit ainsi la marge de manœuvre de l'Etat en matière d'investissement. En outre, l'aggravation du déficit du trésor issue de cette tendance des recettes et des dépenses risque, à moyen terme, de remettre en cause sa soutenabilité.

Les exportations, autre variable déterminante pour la croissance économique nationale, ont enregistré des résultats assez modestes, mettant en évidence notre faible capacité à consolider nos parts de marchés extérieurs et à tirer profit des opportunités offertes par la relance économique observée au niveau mondial. Ceci pose des interrogations en termes d'aptitudes du pays à mieux se positionner pour bénéficier des opportunités du marché international, à développer les capacités d'investigation et de négociation et de sauvegarde des intérêts économiques et commerciaux des opérateurs nationaux.

La balance commerciale, de plus en plus déficitaire, est un autre exemple de l'inadaptation de notre économie aux rapides mutations du commerce international. L'insuffisante compétitivité de nos exportations, face à la concurrence étrangère accrue, et la forte croissance des importations de biens de consommation au cours des dernières années, font craindre que des activités industrielles ne connaissent un désinvestissement au profit du commerce, plus profitable, de biens importés.

Par ailleurs, la croissance économique au Maroc a une faible teneur en emploi. Les études effectuées par le Haut Commissariat au Plan montrent que si la croissance économique se maintient à 3,5% en moyenne annuelle, le taux de chômage s'élèverait en 2009 à 13,2% dans le cas où le taux d'activité resterait au niveau de 53% et à 15,6% si ce taux atteint 54,5%. En revanche, si la croissance économique passe à 5,5% annuellement, le taux de chômage s'établirait, en 2009, à 7,1% dans le premier cas et 9,7% dans le second.

Dans le secteur agricole dominé par le sous-emploi et l'emploi non rémunéré, les opportunités d'emploi restent limitées. Le secteur secondaire, notamment les industries de transformation, est exposé, dans un contexte concurrentiel, au risque de perte d'emploi au profit d'une intensification technologique découlant du processus de mise à niveau. Actuellement, les potentialités en

matière de création d'emploi résident principalement dans le secteur des services. En fait, la problématique de l'emploi au Maroc se pose non seulement en terme de stratégie d'investissement, mais aussi en termes de mécanismes de régulation du marché du travail, de cadre institutionnel et d'adéquation du système d'éducation et de formation aux besoins de l'économie.

Parallèlement aux difficultés économiques qui créent, à elles seules, de grandes tensions sur le marché de l'emploi, les changements affectant, sur le plan démographique, la structure par âge de la population se traduisent, à leur tour, par une pression de plus en plus forte sur le marché du travail.

L'allongement de la durée de vie et, surtout, la baisse continue de la fécondité ne manqueront pas, à terme, de déclencher un processus de vieillissement de la population qui risque de menacer les systèmes de retraite et d'handicaper fortement les efforts visant une plus large couverture sociale dans notre pays. Si l'on sait les difficultés actuelles de notre système de retraite, qui ont conduit les pouvoirs publics à devoir éponger un cumul d'arriérés de plus de 11 milliards de dirhams, l'inquiétude quant à la viabilité, à long terme, de ce système ne peut être que légitime. Les générations actuelles et à venir auront non seulement à supporter le poids des déficits passés mais devront également prendre en charge d'autres déficits, autrement plus marqués, qui seront induits par le vieillissement inéluctable de la population.

La lenteur dans la mise en oeuvre des réformes aussi bien dans les domaines de la couverture sociale, de la législation du travail et de la formation que dans ceux de l'administration, de la justice, du droit des affaires, du foncier, de la mise à niveau de l'entreprise etc. a grandement limité la compétitivité de l'économie nationale et, par conséquent, l'attractivité du Maroc vis-à-vis des investissements étrangers.

Une meilleure appréciation des différentes facettes de l'évolution de la situation économique et sociale du pays requiert de disposer d'un système national d'information adéquat. Or, la faiblesse du système actuel et l'insuffisance des mécanismes de coordination continuent d'affecter la mise en cohérence des politiques et des programmes de développement aussi bien aux niveaux des études de diagnostic, de planification que des activités de suivi et d'évaluation des réalisations. En fait, sans une réforme structurelle de ce système, il serait difficile de disposer d'une connaissance suffisante des réelles problématiques et défis qui se posent à la collectivité et d'assurer une meilleure efficacité de la gestion du développement économique et social.

Le système actuel de planification est caractérisé par des dysfonctionnements ayant trait au manque d'études diagnostiques, à l'appropriation insuffisante du Plan par les partenaires économiques et sociaux, aux difficultés de

coordination et de mise en cohérence des actions de développement et à la faible articulation entre les niveaux national et territorial. En outre, l'élaboration des lois de finances, qui devaient constituer des instruments de mise en œuvre des objectifs du Plan, s'opère indépendamment des engagements de ce dernier.

Dans ce cadre, une approche rénovée de la planification basée sur une meilleure connaissance des réalités économiques et sociales du pays et une anticipation de leur évolution future est pour le moins nécessaire. Il s'agit, sur le plan interne, de relever les défis qu'imposent les impératifs de transition démographique, de développement humain, de bonne gouvernance et de croissance économique forte et durable. Sur le plan externe, le pays est appelé à faire face aux défis de la mondialisation des marchés et de la compétition, de plus en plus accrue, des économies.

Cette approche rénovée de planification devra s'appuyer sur une vision prospective globale qui cerne les défis à relever, à long terme, et adopter une démarche stratégique pour le moyen terme, confortée par un système d'information et d'évaluation performant.

# **ANNEXES**

## Evolution moyenne de certains indicateurs

En moyenne annuelle

Les indicateurs	Objectifs et prévisions du Plan	Réalizations du Plan*
PIB (croissance en %)	5,0	3,8
PIB agricole (croissance en %)	3,4	6,9
PIB non-agricole (croissance en %)	5,2	3,3
Investissement brut (en % du PIB)	26,5	23,3
Epargne nationale (en % du PIB)	25,4	26,2
Solde Epargne-Investissement (en % du PIB)	-1,1	2,9
Consommation des ménages résidents (croissance en %)	4,0	3,3
Consommation par tête (croissance en %)	2,6	1,7
Prix à la consommation (croissance en %)	2,7	0,6
Exportations de marchandises en volume (croissance en %)	5,6	3,0
Importations de marchandises en volume (croissance en %)	5,1	4,3
Déficit commercial (en % du PIB)	9,8	12,0
Déficit global du Trésor (en % du PIB) (base caisse)	1,8	3,7
Recettes courantes (en % du PIB)	22	25,0
Recettes fiscales (en % du PIB)	18,6	21,1
Dépenses courantes (en % du PIB)	21,7	23,6
Masse salariale (en % du PIB)	11,6	12,5
Dépenses de compensation (en % du PIB)	0,8	1,5
Epargne du Trésor (en % du PIB)	4	1,4
Crédits budgétaires ouverts (en milliards dh)	123	102
Solde courant de la balance de paiements (en % du PIB)	-1,1	2,8
Investissements directs étrangers (en % du PIB)	3,2	3,4
Encours de la dette extérieure au terme 2003 (en % du PIB)	36,4	30,1
Réserves de changes au terme de 2004 (en mois d'importation en biens et services)	5,2	10,6
Taux de chômage en 2004 (en %)	12,5	11,9 en 2003

\* Compte tenu des prévisions établies pour 2004 par la Direction de la Prévision et de la Prospective du Haut Commissariat au Plan

## Indicateurs globaux

(En millions de dirhams )

Rubriques \ Années	1999	2000	2001	2002	2003*	2004**
Produit intérieur brut (prix constants)	133 622	134 900	143 395	147 969	155 726	161253
<b>Evolution en %</b>	<b>0,0</b>	<b>1</b>	<b>6,3</b>	<b>3,2</b>	<b>5,2</b>	<b>3,5</b>
Produit intérieur brut (prix courants)	345 594	354 207,8	383 184,5	397 781,9	418 655.2	438355
Investissement Brut: FBCF plus Variation des stocks (prix courants)	79912	83941	87721	90317	99521	103764
Taux d'investissement en %	<b>23,1</b>	<b>23,7</b>	<b>22,9</b>	<b>22,7</b>	<b>23,8</b>	<b>23,7</b>
Epargne nationale brute (prix courants)	78275	78895	105 930	106 593	115 048	117981
Taux d'épargne en %	<b>22,6</b>	<b>22,3</b>	<b>27,6</b>	<b>26,8</b>	<b>27,5</b>	<b>26,9</b>
Consommation des ménages résidents (prix courants)	214 416	225 823	233 174,2	240 608,3	248 231,8	261296
<b>Evolution en %</b>	<b>-3,2</b>	<b>5,3</b>	<b>3,3</b>	<b>3,2</b>	<b>3,2</b>	<b>5,3</b>
Recettes des MRE (prix courants)	19 001,5	22 961,6	36 858,1	31 707,9	34 733,8	35200
<b>Evolution en %</b>	<b>-1,6</b>	<b>20,8</b>	<b>60,5</b>	<b>-14,0</b>	<b>9,5</b>	<b>1,5</b>
Recettes de Voyages (prix courants)	19 112,1	21 666,4	29 195,8	29 159,2	30 773,0	33000
<b>Evolution en %</b>	14,1	13,4	34,8	-0,1	5,5	4,0
Indice du coût de la vie	154,4	157,3	158,3	162,7	164,6	167,9
<b>Evolution en %</b>	<b>0,7</b>	<b>1,9</b>	<b>0,6</b>	<b>2,8</b>	<b>1,0</b>	<b>2,0</b>

\* : chiffres provisoires

\*\* : Estimations établies par la Direction de la Prévision et de la Prospective du Haut Commissariat au Plan

## Indicateurs globaux des finances extérieures (en % du PIB)

<b>Rubriques \ Années</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003*</b>	<b>2004**</b>
Exportations de marchandises (FOB)	21,3	22,3	21,0	21,8	20,0	20,0
Importations de marchandises (CAF)	30,7	34,6	32,5	32,8	32,5	32,6
Solde commercial	-9,4	-12,3	-11,5	-11,0	-12,5	-12,6
solde courant	-0,5	-1,4	4,8	4,1	3,7	3,1
Investissements et prêts privés étrangers	5,3	3,6	8,7	1,6	3,4	
Investissements directs	2,7	0,8	8,5	1,3	3,1	
Taux de couverture	69,5	64,3	64,7	66,2	61,6	61,2
<b>Réserves de change en mois d'importations de biens et services</b>	<b>6,7</b>	<b>5,5</b>	<b>9,0</b>	<b>9,1</b>	<b>10,0</b>	<b>10,6</b>

\* : Chiffres provisoires

\*\* : Estimations établies par la Direction de la Prévision et de la Prospective du Haut Commissariat au Plan

## Indicateurs de finances publiques

(En millions de dirhams)

Rubriques \ Années	1999	2000	2001	2002	2003	2004*
Recettes courantes	100522	86434	111974	91697	100821	107403
Dépenses courantes	81589	85544	92612	90491	98074	104749
Dont dépenses du personnel	41094	42518	47998	48580	53917	57767
Solde courant	18933	890	19362	1206	2747	2654
Dépenses d'équipement	17767	18038	20396	19259	18851	18182
<b>En % du PIB</b>						
Recettes courantes	29,1	24,4	29,2	23,1	24,1	24,3
Dépenses courantes	23,6	24,2	24,2	22,8	23,4	23,7
Dont dépenses du personnel	11,9	12,0	12,5	12,2	12,9	13,1
Solde courant	5,5	0,3	5,1	0,3	0,7	0,6
Dépenses d'équipement	5,1	5,1	5,3	4,8	4,5	4,6
Déficit global (base ordonnancement)	1,2	-5,9	-2,6	-4,3	-3,7	-3,5
Déficit global (base caisse)	-2,2	-2,5	-4,9	-4,4	-3,2	-3,1
Encours de la dette extérieure directe	35,9	33,7	29,0	23,3	18,8	16,1
<b>Masse monétaire</b>	269 986	292 784	333 987	355 512	386 300	405771
<b>Evolution en %</b>	<b>10,2</b>	<b>8,4</b>	<b>14,1</b>	<b>6,4</b>	<b>8,8</b>	<b>4,9</b>

\*: Calcul fait par la Direction de la Prévision sur la base des chiffres du Ministère des Finances et de la Privatisation

## Evolution de certains indicateurs socioéconomiques

Rubriques/ Années	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-2004	Objectifs 2004-05
<b>1-Enseignement Primaire et Secondaire</b>						
Effectif global des élèves de l'enseignement primaire et collégial public	4.476.446	4.692.123	4.909.620	4.982.367	4.981.102	5.469.000
Effectif global des élèves de l'enseignement secondaire et technique public	440.167	452.367	484.422	530.761	573.648	607.042
Taux de scolarisation des élèves âgés de 6 ans (%)	66,4	80,5	90,7	90,7	89,6	100
Taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans (%)	79,1	84,6	90,0	92,1	92,2	100
<b>2-Formation Professionnelle</b>						
Effectif des stagiaires	149.000	159.000	176.420	190.842	203.000	242.000
Effectif des lauréats	71.023	72743 (Année 2 001)	81.001 (Année 2002)	83.000 (année 2003)		120.000

### 3-Enseignement Supérieur Universitaire

Effectif global des étudiants	250.111	261.629	266.621	280.599	277.428	348.000
Effectif des diplômés	27.348	25.922	25.575	24802		39.000

### 4-Emploi

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Taux de chômage national		13,9	13,6	12,5	11,6	11,9
Taux de chômage urbain	19,1	22,0	21,5	19,5	18,3	19,3
Taux de chômage rural		5,4	5,0	4,5	3,9	3,3

### 5-Alphabétisation

	1997-98	1998-99	1999-2000	2000-01	2001-02	2002-2003
Nombre des bénéficiaires	123.529	181.200	233.650	301.500	390.000	720.078
Accroissement annuel en %		46,7	28,9	29,0	29,3	84,6

	1994-1995	1998-1999	2001	Objectif 2004-2005
Taux d'analphabétisme en %	55	48,3	45	35

## Principaux indicateurs d'infrastructure

Rubriques/ Années	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Infrastructures</b>						
Taux de desserte en eau potable en milieu urbain %	85	86	87	88	89	90
Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural %	39	43	48	50	55	
Taux d'électrification rurale %	39	46	50	56	62	72
Réalisation du programme national de routes rurales (km)	1000	1454	1382	1484	1440	1500

## Classement de certains pays du panel selon les indices de compétitivité 2002

Indice global	Maroc	Tunisie	Malaisie	Thaïlande	Inde	Chine
I- Rang de la croissance de compétitivité	55	34	27	31	48	33
a) Rang de l'indice de Technologie	62	60	26	41	57	63
b) Rang de l'indice des Institutions publiques	56	24	33	39	59	38
• Indice des contrats et des lois	46	19	34	38	39	44
• Indice de corruption	64	33	34	43	73	39
c) Rang de l'environnement Macroéconomique	44	37	20	11	18	8
II--Rang de compétitivité microéconomique	48	32	26	35	37	38
a) Qualité de l'environnement des affaires	46	30	26	35	37	38
b) Opérations et stratégie des entreprises	50	37	27	33	40	38

Source : Forum économique mondial de 2003

## Classement des pays arabes selon l'IDH

Pays	<i>1998</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>
Bahrein	43	37	41	40	39	37	40
Emirats Arabes Unis	48	43	45	45	46	48	49
Koweït	54	35	36	43	45	46	44
Qatar	57	41	42	48	51	44	47
Libye	64	65	72	59	64	61	58
Liban	66	69	82	65	75	83	80
Arabie Saoudite	70	78	75	68	71	73	77
Oman	71	89	86	71	78	79	74
Syrie	81	111	111	97	108	110	106
Algérie	82	109	107	100	106	107	108
Tunisie	83	102	101	89	97	91	92
Jordanie	87	94	92	88	99	90	90
Egypte	112	120	119	105	115	120	120
Maroc	125	126	124	112	123	126	125
Iraq	127	125	126	-	-	-	-
Mauritanie	149	149	147	139	152	154	152
Yémen	151	148	148	133	144	148	149
Soudan	157	142	143	138	-	138	139
Djibouti	162	157	149	137	149	153	154

Source : Rapport Mondial sur le Développement Humain 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004.

## Evolution du PIB (En %)

<b>Année</b>	<b>PIB global</b>	<b>PIB agricole</b>	<b>PIB non agricole</b>	<b>PIB industriel</b>
1986	8,3	36,7	2,6	1,2
1987	-2,6	-23,6	3,0	3,1
1988	10,4	31,4	6,3	6,0
1989	2,5	4,6	2,0	-0,6
1990	3,9	-5,0	6,1	11,4
1991	6,9	21,7	3,6	3,2
1992	-4,0	-36,9	4,6	2,7
1993	-1,0	-4,7	-0,4	-0,9
1994	10,4	61,4	2,6	3,8
1995	-6,6	-44,0	2,3	3,7
1996	12,2	78,0	3,6	2,9
1997	-2,2	-26,5	3,2	3,4
1998	7,7	27,9	4,4	2,1
1999	-0,1	-16,7	3,2	2,7
2000	1,0	-15,7	3,6	3,5
2001	6,3	27,6	3,6	4,2
2002	3,2	5,6	2,8	3,3
2003	5,2	18,0	3,2	3,8
2004	3,5	4,0	3,5	3,1

## **NOTES DE RENVOIS**

## NOTES DE RENVOIS

- 
- <sup>1</sup> S'agissant de prévisions, les données chiffrées relatives à 2004, quand elles existent, sont provisoires.
- <sup>2</sup> Cette production était déjà de 40 milliards de DH en 2002.
- <sup>3</sup> Il s'agit de l'ICOR : Incremental capital output ratio. L'analyse serait plus fine pour les activités non agricoles, si l'information était disponible. Cependant, la faiblesse de l'efficacité de l'investissement reste manifeste quelque soit la démarche.
- <sup>4</sup> Selon les données de la Comptabilité Nationale et les estimations du HCP.
- <sup>5</sup> Selon les données de l'enquête sur l'emploi du Haut Commissariat au Plan (HCP),
- <sup>6</sup> Les données relatives à l'emploi provenant du Recensement 1994 ont été harmonisées avec celles de l'enquête sur emploi.
- <sup>7</sup> Dont environ 20% exercent dans des activités informelles selon l'enquête nationale sur le secteur informel 1999-2000.
- <sup>8</sup> : Il désigne la proportion de la population en âge de travailler qui détient un emploi.
- <sup>9</sup> HCP, « Etude sur les relations entre la croissance économique et l'emploi », 2004, à paraître.
- <sup>10</sup> Selon les statistiques de la Comptabilité Nationale et les prévisions établies (HCP),
- <sup>11</sup> Les données utilisées dans cette section proviennent du Ministère des Finances et de la privatisation.
- <sup>12</sup> Y compris les recettes de privatisations mais non compris la TVA des Collectivités locales
- <sup>13</sup> Source : la caisse de compensation
- <sup>14</sup> Source : ONE
- <sup>15</sup> Selon l'ONEP
- <sup>16</sup> Selon le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Eau
- <sup>17</sup> Selon le Centre Euro-Maroc
- <sup>18</sup> Selon la CGEM
- <sup>19</sup> Euro Maroc Entreprise
- <sup>20</sup> Ces pays sont : l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Grèce, la Hongrie, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, le Mexique, les Philippines, la Pologne, le Portugal, l'Afrique de Sud, la Thaïlande et la Turquie.
- <sup>21</sup> Le développement humain, selon cet indice, fait référence à l'aptitude à vivre longtemps et en bonne santé, à disposer d'un niveau d'instruction, à accéder au savoir et à bénéficier d'un niveau de vie décent.
- <sup>22</sup> Mesuré sur la base des inscrits au début de l'année scolaire.
- <sup>23</sup> Sans compter les bénéficiaires des cours du soir.
- <sup>24</sup> Sans compter les bénéficiaires des cours du soir.
- <sup>25</sup> Parmi les principaux projets financés dans ce cadre, figurent Sidi Moumen-Ben Msik et Sidi Mâarouf à Casablanca, Sehb El Caid et Hay Errahma à Salé, Al Wifak à Témara, Douar Al Askar et Al Hanâa à Fès, et Hay Chabab à Oujda.
- <sup>26</sup> A noter à cet égard que le programme des 200.000 logements, lancé en 1995, a rencontré des difficultés tant au niveau de la réalisation qu'à celui de la commercialisation.
- <sup>27</sup> Le taux de 72% corrige l'estimation précédente (70%) établie sur la base d'une projection qui a surestimé le nombre de ménages ruraux.
- <sup>28</sup> Le Maroc est classé, en 2004, à la 125<sup>ème</sup> place selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain.
- <sup>29</sup> Notamment à travers la création de l'Institut Royal pour la Culture Amazigh et l'introduction de l'enseignement du Tamazight dans le cycle primaire.
- <sup>30</sup> Selon transparency international, le Maroc est classé à la 77<sup>ème</sup> position dans le monde en 2004, enregistrant un recul par rapport à 2003 (70<sup>ème</sup> place) et 2002 (52<sup>ème</sup> place).